

LE VENT DES BANCELS

Avril-Juin 2011

N°90

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT LOZÈRE À

FRAISSINET DE LOZÈRE
LE PONT DE MONTVERT
SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT
SAINT FREZAL DE VENTALON
SAINT MAURICE DE VENTALON

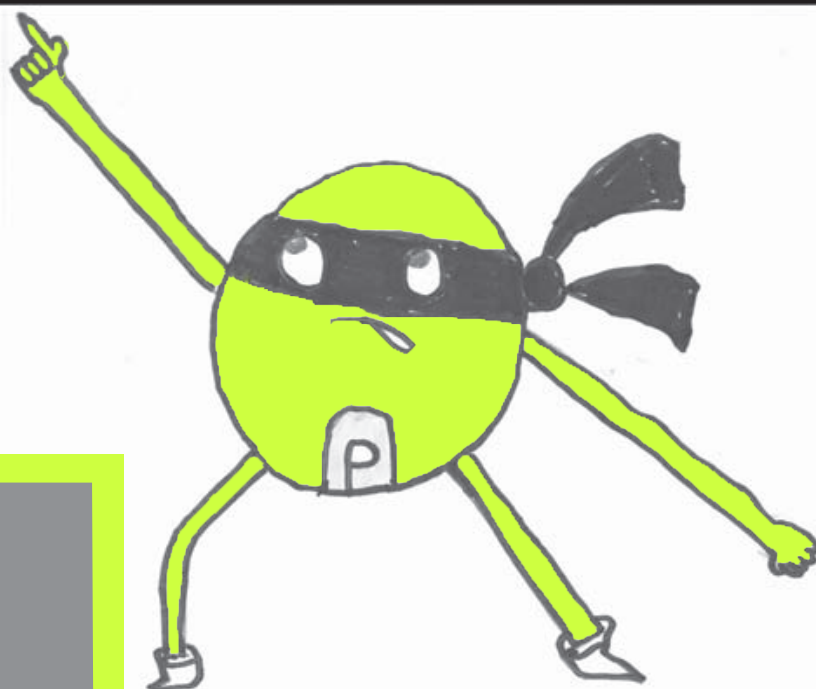
Prix de vente au
numéro: 6 euros

Brise municipale ● ● ● ●
Le Département et
les collectivités
locales signent un
contrat local d'en-
gagement contre la
précarité énergi-
que pour 3 années.

Bise Art, Blizart ● ● ● ●
Les cueillettes
marchandes sur le
mont Lozère

PETIT POIS MAN

OU
LA VÉRITABLE HISTOIRE
DES TOMATES CERISES



Le roman photo
du
centre de loisirs
en avant- première

Dans Tourbillon

Sommaire

Crédit photos:

Centre de loisirs
Méli-mélo :
p. couverture,
20-27

Odile Rival :
p. 2, 12-17

Illustrations :
Omer Faidherbe
p. 12-16

Simone Cros
Allier :
p.

Martine Malgouyres
p. 2, 6, 7, 11

Jacques et
Germaine Brès:
p. 8

Jacques Mauduy :
p. 10

Paulette Gauch
et Jacqueline
Buisine:
p. 10

Michel Riou :
p. 20

Illustration
Inès Martinez:
p. 29

Emilie Reydon:
p. 45

Jean-Claude
Lieber:
p. 48

3- Edito

**Comment refuser sans renoncer ?
Comment dire NON
tout en disant OUI ?**

5- Brise municipale

**Le Département et les collectivités locales
signent un contrat local d'engagement
contre la précarité énergétique pour 3 années.**

6- Dans l'œil du cyclone

Le Cros, le pays d'Adrien Rouvière

12- Bise Art-Blizart

**Les cueillettes marchandes
sur le mont Lozère**

19- L'air de rien

Zéro pesticide

21- Tourbillon

**- Petit Pois Man ou la véritable histoire des tomates
cerises
- Les amis du livre**

30- Ah lisez

**- Journal «L'âge de faire»
- Tout le monde connaît Bernard Pivot**

32- Tempête de délibérations

44- En coup de vent

48- En coup de vent
«Journée gratuite»



Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction :

Catherine Aufour - Héling, Christophe BlangeroPierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Eric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Lucile Pantel, Etienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de St Andéol de Clergumort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/ n°

Abonnement à l'année
(4 numéros): 20 euros / an

Abonnement de soutien :
25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
"Mairie de St Frézal de Ventalon", et adressés à Mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.

Comment refuser sans renoncer ? Comment dire non tout en disant oui ?

*“Le monde ne sera sauvé, s’il peut l’être,
que par des insoumis.” André Gide*

Par principe, je suis plutôt partisan du contre. J’ai toujours éprouvé comme une allergie au OUI béat. Elevé au grain de l’opposition, j’ai souvent du mal à dire OUI au monde qui va et qui exigerait de moi des fidélités difficiles. Esprit de contradiction déplacé, diront certains, refus bête et méchant, anti-conformisme primaire, alibi pseudo-révolutionnaire ou encore héritage culturel d’une éducation ouvrière farouche. Peut-être tout cela à la fois.

Le OUI se veut positif, modèle d’ouverture et de tolérance, (la publicité d’ailleurs ne voudrait-elle pas dans ses subterfuges d’identification psychologique que le OUI devienne la consommation pour tous). Mais on remarque ici combien le OUI est trop souvent le meilleur serviteur de Panurge.

Savoir refuser ou s’opposer procure de toute évidence des plaisirs très solitaires. Le NON n’est pas très charismatique. C’est pourtant la réponse universelle, le patrimoine commun de tous ceux qui, dans l’histoire, se sont rebelés contre l’ordre établi, contre l’injustice, la violence d’Etat ou l’arbitraire. On retrouve ce refus chez les soldats français qui désobéirent à leurs officiers pendant les charniers de la première guerre mondiale, chez les résistants qui cachèrent des juifs sous l’occupation, chez les porteurs de valises pendant la guerre d’Algérie, chez ceux qui aujourd’hui viennent en aide aux sans-papiers ou ceux qui se battent pour préserver leur emploi menacé de délocalisation. Tous ceux, en somme, qui se dressent contre le système, ce système qui ne voudrait surtout pas leur laisser le temps de penser et de réfléchir, car penser c’est déjà dire NON.

Nos gouvernants qui s’érigent en maîtres à penser et ne supportent guère la contestation, savent user à merveille d’instruments de manipulation pour abolir tout sens critique et exploiter la crédulité des populations en les maintenant dans l’ignorance des faits essentiels de l’existence. Pour ma part, je m’inquiète de l’obéissance passive de nos contemporains, à croire qu’ils sont ravis de ne pas être informés et qu’ils ne cherchent surtout pas à l’être. Cette docilité, cette absence de responsabilité de l’homme moderne, son acceptation servile du moindre décret public, me rappelle combien le conformisme et l’inertie ont de tout temps été les plus sérieux obstacles à l’évolution de l’humanité.

Cependant lorsque j’écoute mes semblables parler de la marche de l’humanité, j’entends dire que les choses ont assez duré, qu’on est allé trop loin, qu’il y a des limites que l’on ne peut plus dépasser, que jusqu’ici OUI, mais au-delà NON, et pourtant chacun remarque que le monde va bon train sans freiner. Il y a néanmoins dans ce début de NON quelque chose qui vaut qu’on y prenne garde. On sent bien que notre XXI^{ème} siècle exagère, qu’il nous accule à des choses révoltantes qu’on ne peut plus faire et qu’il y a comme un ras-le-bol de se laisser duper pour un soi-disant monde meilleur.

“Oh nom d’un chien j’en ai assez de travailler. Oh si seulement j’étais riche encore, mais travailler pour s’appauvrir, à quoi ça rime ! Il faudrait pouvoir dire NON !”





Des occasions de dire NON, il y en a encore tous les jours mais il y a aussi, de plus en plus de brouillage dans le langage, au point de se demander quels sont les mots, aujourd'hui, pour dire NON ! Je pense ici à tous ces NON, qu'on aurait tant voulu dire, proclamer, crier, mais qui sont restés coincés, quelque part au fond de la gorge. Si chacun pouvait s'ériger en figure du refus, à l'image de ceux qui ont su dire NON. Si les NON se rassemblaient, s'organisaient, fraternisaient et revendiquaient. Des NON douloureux ou joyeux, mais qui donneraient du sens à la vie. Des NON qui ne seraient pas desséchants, mais entraînés au contraire dans quelque chose de l'ordre de l'amitié, car il faut savoir dire oui à l'autre aussi.

Dire NON poserait indéniablement de nombreux problèmes à l'humanité, l'obligerait à réfléchir alors qu'elle n'en a pas la moindre envie, et installerait chez elle des états d'âme, des peurs, des culpabilités et risquerait surtout de provoquer la remise en question de tout un système de vie et de pensée.

Plutôt que d'acquiescer au monde et à ses représentations, plutôt que de rentrer dans le rang, dire NON c'est faire un pas de côté, se tenir à l'écart, tourner le dos aux discours de l'opinion commune, se situer hors champ donc, loin de nos habitudes de docilité et d'obéissance.

Il est évident que nous ne saurions attendre des échéances électorales (du reste incertaines par ces temps de manipulations de l'opinion qui frisent la propagande et le lavage de cerveau), pour affirmer notre volonté de désobéissance. Je ne reviendrai pas sur cette nécessité d'entrer dans la désobéissance et d'y rester, car il ne s'agit pas d'une attitude systématique ou opportuniste, il ne s'agit pas de désobéir par dépit ou antipathie, il ne s'agit même pas de désobéir constamment, il s'agit de rester vigilant, de ne pas se soumettre avant d'être convaincu de la nécessité de faire ou de laisser faire.

Dans ce combat entre le OUI et le NON, reste la voie incertaine du peut-être qui ne saurait être un juge impartial, car comme dit le proverbe indien : "On n'appelle pas le chat pour mettre d'accord deux oiseaux qui se battent."



Christophe Blangero



elle s'étonnait de voir Adrien se débarrasser, à peine arrivé, de sa tenue de foire, pour « se vêtir de propre » ; hanté qu'il était par toute une engeance indésirable, ces poux et ces punaises, hôtes familiers des maisons d'autrefois. L'homme était las, le corps accusait la fatigue après des journées éprouvantes ; les pieds avaient particulièrement souffert.

Les petits « bourrets » de l'Aubrac

« Mon père revenait quelquefois avec dix taureaux et même jusqu'à quatorze ou quinze. » Marthe se souvient : ils arrivaient épuisés à l'issue de près de 120 km de marche. Adrien avait aménagé une petite mare où ils reposaient leurs sabots échauffés et meurtris par cet interminable trajet.

Bientôt, la douceur des pâturages de printemps accueillerait ces hôtes venus de l'Aveyron, destinés à rajenir et à agrandir le cheptel des fermes des alentours.

Adrien ROUVIÈRE : paysan et maquignon

Visiblement, Adrien était un homme de marchés, un fiéréjiaire : son goût pour les déplacements et les champs de foire ne fait guère de doute. La passion des bêtes l'anime et ceux qui lui confient l'achat de leur bétail reconnaissent en lui un négociant avisé. Naturellement, l'objectif économique est au cœur de son action.

Et dans cette activité commerciale, il faut « jouer serré » : savoir acheter, savoir vendre, calculer ses marges, évaluer les frais, dont celui des « meneurs » qu'il ne faut pas oublier : ces garçons, ces valets qui aident à conduire le bétail tout au long des routes et des chemins.

Ventes à des agriculteurs

Adrien ROUVIÈRE commerce avec ses voisins ou ses proches. Il sera rarement payé comptant. La somme est échelonnée : les conditions sont fixées, les réserves exprimées. La pratique des « étrennes » transparait souvent : il s'agit d'une « manière », d'un geste financier en argent liquide ou en nature qui clôt le marché appelé patchio.

La question de l'argent

Prêter de l'argent, en emprunter : rien de plus courant, de plus banal. Il faut compter avec les sommes qu'on avance et les remboursements différés. La solidarité familiale joue son rôle ici. Ainsi, Adrien indique en octobre 1923 : « J'ai prêté trois mille francs à mon fils Jean de L'Aubaret. » Celui-ci doit désormais 4 000 F à son père. Le père notera par la suite un remboursement en trois paiements successifs.

Extraits :

- 1921 : « J'ai vendu deux génisses au « Maigre » de L'Hôpital : 1 665 F. Il a donné 700 F. Reste devant 955 F. Il doit les donner au plus tôt. »
- 1922, 1er février : « J'ai vendu deux vaches à Armand MAZOYER notre facteur au prix de 1000 F chacune et 5 F d'étrennes chacune. Il a donné 1800 F et a gardé 200 F pour pacte jusqu'à ce qu'il les vendrait ou qu'il trouverait le veau . »
- 1923, 29 avril : « J'ai vendu deux petits taureaux à mon fils Jean de L'Aubaret au prix de 1 000 F ; il doit les payer à la Saint-Michel prochaine. »
- 1924 : « Le 28 juin, j'ai vendu un taureau à Cyprien RICHARD de La Boulade, au prix de 1 500 F. Il doit les payer au mois de septembre. »
- 1925, novembre : ROUVIÈRE a vendu une vache à Palmyre ROUVIÈRE de Felgerolles qui lui a promis, en étrennes, un litre d'eau-de-vie. Palmyre s'acquittera aussi des 100 F « qu'il devait de vieux ».

La même année, c'est un poulain qui est vendu à MAZOYER Louis de La Brousse pour 1 600 F et 10 F d'étrennes.

- 1927, 8 novembre. Il a vendu des bœufs à Adrien ROUX. Prix : 3 500 F. Somme payée : 3 400 F. L'acheteur a retenu 100 F pour cause de fic à l'épaule chez l'un des animaux. « Si le fic tombe, il doit donner les 100 F. »

«Fic»: «mot occitan, sorte de verrue, petite tumeur»



Année 1920
 J'ai fait mille francs à l'huile
 Hippolyte de Salmiac.
 J'ai fait aussi 150 francs à l'huile et à l'apiculture
 de Salmiac.
 J'ai fait 4 hectares de laine belle à
 Messieurs Ernest de Villeneuve
 Rouvière Paulmyre P. Lesquiers à
 Donne au 8 Double de châtaignes seches à
 12 francs le Double ce qui fait 96 francs pour
 intérêts au somme de 260 francs qu'il doit il
 j'avait 7 ans d'intérêts.
 en 1923 Rouvière Paulmyre à Donne
 autres 4 Doubles de châtaignes
 seches.

Donne J'ai envoyé 32 kilos de laine
 une belle pour Rosine
 et elle m'a envoyé 130 litres
 d'huile et 28 litres de Gando
 qui me la a pour 13.60 +
 ce qui fait ensemble 13.60 +
 donc 429,6 - 128 = 301,60
 1000 francs que j'ai lui avais
 me reste d'ordant encore 1000 -
 en 1923 une belle pour Rosine m'a envoyé

Pas d'indication de prix pour cette commande destinée à 23 clients, mais des repères existent. Ainsi en 1921 son beau-père lui doit 77 frs 20 pour une bonbonne. Et en 1924, Victoire de Jean-Louis MARTIN de L'Hôpital lui doit 38 frs 20 pour de l'huile d'olive. Si l'on suppose qu'il s'agit dans le premier cas de 10 litres et de 5 litres dans le second, on peut situer le prix unitaire dans cette période entre 7 frs 65 et 7 frs 72 le litre.

conduisait vers le sud. Mais ici, l'œil du chasseur veillait. Née avec le premier vol, l'excitation gagnait d'un hameau à l'autre, d'une ferme à l'autre : signe perceptible d'une saison annoncée. Effarouchés par les tirs de carabine, certains pourraient s'éloigner à temps, d'autres tomberaient là, le duvet ébouriffé, au pied du sorbier de la tentation.

Hormis quelques repas familiaux, quelques « extras », la chair délicate de ces passereaux irait régaler d'autres amateurs en divers lieux. En témoigne le livre de comptes d'Adrien ROUVIÈRE :

- 2 octobre 1921 : « SERVIÈRE de Villeneuve me doit 12 grives à 1,50 F chacune, ce qui fait 16 F. »
- 3 octobre 1921 : « Emile du Crépon me doit 60 grives à 1,50 F : 90 F. »
- Octobre 1923 : ce sont 64 + 48 grives, soit 112, à 4 F la paire = 224 F qui lui ont été achetées par un Floracois qui les lui doit.

Les échanges sur le plan local

Seigle et pommes de terre, miel, laine, châtaignes : tout s'achète et se vend, sert de monnaie d'échange ou facilite le remboursement d'une dette. Le cahier de l'agriculteur du Cros révèle les contours d'une vie quotidienne, d'une économie domestique vers 1920 ou 1930.

Liste de ceux qui ont pris de l'huile en 1923

- payé : ROUX à Montgros, 1 bidon de 10 litres
- payé : Jean de L'Aubaret, 1 bidon de 10 litres
- payé : Emile PELLECUER, Pierrefroide, 1 bidon de 10 litres
- payé : GAUCH au Pont-de-Montvert, 1 bidon de 10 litres
- payé : MARTIN Cyprien, L'Hôpital, 2 bidons de 5 litres
- payé : Anaïs au Cros, 1 bidon de 10 litres
- payé : Irma BONNET à Prat-Souteyran, 1 bidon de 5 litres
- payé : Ma belle-mère à L'Hôpital, 1 bidon de 10 litres
- non payé : Hippolyte VIELZEUF à L'Hôpital, 1 bidon de 5 litres
- non payé : MARTIN Jean-Louis, L'Hôpital, 1 bidon de 10 litres
- payé : Adrien PANTEL de Finiels, 1 bidon de 5 litres
- payé : GUIN François de L'Hôpital, 1 bidon de 10 litres
- payé : CHAPELLE Edouard, Pont-de-Montvert, 1 bidon de 5 litres
- payé : GERVAIS à Finiels, 1 bidon de 5 litres
- payé : MOLINES Marie, Finiels, 1 bidon de 5 litres
- payé : MOLINES Jean-Louis, Villeneuve, 1 bidon de 10 litres
- payé : ROUVIÈRE Adrien, Le Cros, 2 bidons de 10 litres
- payé : ALBARIC, Le Mazel, 1 bidon de 5 litres
- payé : Clarisse CHAPELLE de Finiels, 1 bidon de 5 litres
- payé : SERVIÈRE, Montgros, 1 bidon de 5 litres
- payé : GUIN Cyprien, L'Hôpital, 1 bidon de 5 litres
- payé : Odilon MAZOYER, Camargues, 1 bidon de 10 litres
- payé : PANTEL, Finiels, 1 bidon de 5 litres

En tout : 185 litres d'huile d'olive.



Achats et paiements différés

□ Le miel des Bastides

Octobre 1922 : « Je dois un pot de miel qui pèse 6 kg 3 hectos (pot et miel) à Camille de La Baraque. »

□ Le seigle et la laine de Montgros 1926, 17 juin : « Je dois à Adrien ROUX de Montgros 10 doubles de seigle et 8 kg 8 hectos de laine. »

□ Les pommes de terre de Salarials 1930, 25 mai : « Je dois 180 kg de pommes de terre à VIALA Hippolyte de Salarials. »

Achat et vente de laine

• 1920 : Adrien a acheté 5 kg 4 hectos de laine burelle à Ernest SERVIÈRE de Villeneuve.

• 1930, 27 juillet : « BRÈS cantonnier au Pont-de-Montvert me doit 30 kg de laine. »

• 1930, 1er septembre : « Lydia ou sa sœur Anna de Villeneuve doivent 33 kg 500 de laine à 7,50 frs le kilo, ce qui fait 252,25 frs. »

Vin et huile du Bas-Pays

Rosine, la belle-sœur d'Adrien, habite dans le Gard. Et les échanges s'organisent. La laine transite vers Milhaud, les barriques de vin montent ici. L'huile d'olive, si prisée, arrive jusqu'à ROUVIÈRE qui la redistribue autour de lui auprès de ceux qui ont passé commande. Les

clients sont des voisins, des parents, des amis. En 1922, il envoie à sa belle-sœur 32 kg de laine : à 4 frs le kg, cela fait 128 frs. Rosine, de son côté, lui expédie 130 litres de vin à 120 frs l'hecto, soit un total de 156 frs. Cette année-là il reçoit aussi 228 litres de vin destinés à GAUCH, son beau-frère.

Le livre de comptes s'est refermé et André ROUVIÈRE a pris le relais de son père. Dans les années 50, Le Cros, une ferme habitée par une seule famille, se découvrira un nouvel avenir au moment où les villages des alentours sont peu à peu gagnés par la désertification. C'est aussi, au niveau des images familières, son éolienne, sa camionnette et son école. Les temps changent : L'Hôpital veut bien s'effacer pour permettre à son voisin d'accueillir ici, chez lui, ses propres enfants au moment où un nouveau foyer vient tout juste de voir le jour. Dès lors, dans la petite classe unique se succèdent de jeunes maîtres souvent pressés de postuler pour un lieu plus clément. Et ceci en dépit d'un accueil empreint de chaleur et d'humanité.



*D'après le livre des comptes prêté
par la famille d'Adrien Rouvière»*

■
Simone Cros-Allier

Les cueillettes marchandes sur le mont Lozère



Si nos lointains ancêtres vivaient notamment de cueillette, dans une nature bien diversifiée en espèces, l'acquisition progressive de techniques de culture toujours plus performantes a un peu éloigné, les hommes, sans heureusement jamais les séparer les hommes des variétés sauvages. Cueillir pour manger, aromatiser les mets, se soigner, ou encore par coquetterie pour parfumer ou décorer... Sur le mont Lozère, la cueillette restée longtemps domestique, est devenue par la suite commerciale, au point de marquer réellement la vie économique des années 1970-1980. Aujourd'hui, cette pratique marginale privilégie la qualité au niveau du ramassage et de la préparation, ou bien rime avec envie et qualité de vie.

Histoire d'une pratique

Sur le mont Lozère, la cueillette à but commercial a concerné essentiellement six plantes.

A chacune d'elles revient une histoire différente que je me propose de vous raconter.

Pratiquée par hommes, femmes et enfants, elle n'a pas constitué un métier en soi ; elle a toutefois représenté pour certaines familles un complément de revenus non négligeable.



Le Pied de chat

(*Antennaria Dioica* L. Astéraceae)

La cueillette du pied de chat, qui doit son nom à ses petites fleurs serrées rappelant les coussinets de la patte d'un chat, a démarré dès le début des années 1940, sous l'impulsion de l'Abbé Marius Delmas, récemment nommé curé des Laubies. Sensibilisé dès son plus âge aux vertus médicinales des plantes par une tante religieuse, qui profitait de ses vacances dans la famille pour réapprovisionner la pharmacopée de sa congrégation, il lançait l'idée de cueillette sur le plateau, bousculant les habitudes, se faisant même prendre pour un imaginaire. Mais, convaincu de l'intérêt d'une telle cueillette, véritable manne à son idée, il confiait à quelques enfants volontaires le soin de ramasser du pied de chat et leur donnait en échange la valeur marchande : 50 f pour le fruit de la cueillette d'un après midi, alors qu'un faucheur n'en gagnait que 40. Certes, de quoi interpellé ! Bientôt les femmes, mais aussi les hommes, s'adonnaient à cette activité, tandis que l'abbé Delmas devenait organisateur de la cueillette, collecteur, sécheur, courtier, transporteur, et même banquier... Le presbytère tout entier et ses dépendances se transformaient en séchoirs durant toute la belle saison. En 1945, il fournissait ainsi à Herbo-Velay 15 tonnes de fleurs de pied de chat séchées. Et lorsque l'on soupèse ces petites fleurs et que l'on sait qu'elles perdent entre 3 et 4 fois leur poids au séchage, on mesure mieux l'exploit. Bientôt la cueillette de cette petite plante discrète, aux fleurs blanches ou parfois roses, s'étendait à toutes les zones du mont Lozère situées au-dessus de 1300 m d'altitude, les pelouses de crête parcourues par les troupeaux de moutons transhumants, versant nord comme versant sud. Pellegrini, Montavit, Toiron... les courtiers intéressés par cette

récolte se multipliaient. Coté pratique, la cueillette, des fleurs uniquement, était faite à l'aide d'un peigne en bois, à long manche, couvert d'un tissu pour protéger du vent la récolte. Elle était en moyenne de 30 kg par personne et par jour, pouvant aller de façon exceptionnelle jusqu'à 100 kg. La difficulté majeure résidait ensuite dans le traitement de la récolte par les cueilleurs eux mêmes, c'est à dire le séchage long et délicat, car les courtiers n'achetaient que des fleurs bien séchées. Mais que devenaient ensuite ces fleurs ? Elles ne subissaient aucune transformation ; elles entraient dans le mélange vendu dans les herboristeries sous le nom de «mélange pectoral» (employé pour calmer la toux) avec la mauve, la guimauve, le coquelicot, la violette, le bouillon blanc et le tussilage. Aujourd'hui la plante n'est plus aussi présente, conséquence sans doute des reboisements et de la régression de la transhumance. Par ailleurs la demande a beaucoup diminué dès la fin des années 1980, eu égard aux importations des pays de l'Est et au remplacement par des produits de synthèse.



L'arnica (*Arnica montana* L. Astéraceae)

Cette belle fleur apparentée aux asters, toute jaune, qui pousse sur les crêtes, dans les pâturages secs en milieu siliceux ou en bordure de forêts, n'est présente que sur de petites stations éparées. Sa cueillette a probablement commencé dans les années 1940 mais elle n'a concerné que peu de cueilleurs. Les fleurs et les boutons sont cueillis en juin-juillet à la main, doigts écartés, ou bien à l'aide d'un peigne semblable à celui du pied de chat mais avec des dents un peu plus espacées. La cueillette est ensuite vidée dans un sac attaché à la ceinture. Les fleurs d'arnica sont séchées à l'ombre dans une grange, en petites couches sur des grilles ou sur un plancher, en les remuant de temps en temps pour les aérer. Après le séchage qui dure environ un mois, l'arnica est prêt à la vente. Sec, il se conserve environ 2 ans. Il entre dans la composition de produits pharmaceutiques : teinture, pommade à usage externe contre les coups et les traumatismes, mais aussi stimulant du muscle cardiaque et du système circulatoire. Bien que restant un produit très connu et réputé, l'arnica n'est plus guère cueilli pour la vente ; il faut dire que sa présence a fortement diminué. Est ce dû

au trop fort prélèvement ou plutôt à l'évolution du milieu suite à la diminution de la pratique de la transhumance ? Les préparations familiales, à l'alcool ou à l'huile restent toujours aussi efficaces.





Le narcisse

(*Narcissus poeticus* L. Amaryllidaceae)

Contrairement au pied de chat ou à la myrtille qui poussent sur des terres de parcours en altitude, souvent des indivis ou terres domaniales, le narcisse a pour habitat les prairies grasses et humides, en général près de fauche. Sa floraison, fin mai-début juin, correspond au moment où l'herbe a bien poussé sans pour autant être au stade de la fauche. Autrement dit la cueillette du narcisse qui impose le piétinement de l'herbe n'est envisageable que si l'on est propriétaire du pré ou autorisé à l'arpenter. De plus la cueillette n'est intéressante que si la concentration de narcisses est suffisamment forte. Apparue probablement dans les années 1950, cette cueillette ne s'est généralisée qu'une dizaine d'années plus tard. Seule la fleur est ramassée, lorsqu'elle est bien épanouie. Cueillie au début à la main, elle a été ensuite ramassée à l'aide d'un peigne en fer, au manche droit ou courbé, qui, tenu à bout de bras dans un large mouvement de balancier, place les dents à bonne hauteur pour ne prélever que les inflorescences. Dans une journée, un cueilleur peut ramasser 30 à 50kg, exceptionnellement 100kg. Vidées dans des caisses ou des sacs en toile, les fleurs sont ensuite stockées, voire étalées dans une pièce fraîche, afin d'éviter leur fermentation en attendant le passage du courtier en fin de journée. Depuis une dizaine d'années, un nouvel outil de cueillette est apparu, un grand peigne monté sur deux roues de vélo, comportant une caisse à l'arrière. Les fleurs de narcisses sont destinées à la parfumerie. Elles ont longtemps été acheminées à Grasse avant que l'unité de traitement de la Chazotte soit installée en Lozère C'est par un lavage au solvant volatil, dans d'énormes cuves appelées extracteurs, que les fleurs donnent une pâte épaisse nommée

concrète. Il faut une tonne de fleurs pour obtenir 1kg à 1,5kg de concrète qui doit être affinée en absolue pour pouvoir être utilisée dans la fabrication de parfums en mélange subtil. L'utilisation d'engrais pour amender les terres semble être la cause d'une baisse de la quantité de fleurs de narcisses dans les prés de fauche du mont Lozère. La cueillette continue cependant à être pratiquée par un nombre réduit de ramasseurs qui assurent eux-mêmes la livraison en frais de leur récolte.



La myrtille (*Vaccinium myrtillus* L. *Ericaceae*)

Commune dans les montagnes siliceuses, la myrtille affectionne les sous bois clairs et les pelouses d'altitude, s'installant parfois autour de rochers bien exposés au soleil. Longtemps cueillie pour les seuls besoins familiaux, la myrtille commence, dans les années 1950, à éveiller l'intérêt de personnes extérieures au département, notamment des ardéchois. Ceux-ci n'hésitent pas à venir en équipes organisées, et même un peu plus tard, à recruter des cueilleurs sur place ! Il devient alors évident aux habitants de Finiels, suivis peu à peu par ceux des villages environnants, que cette ressource naturelle doit avant tout profiter aux gens du territoire. La cueillette locale s'organise donc dès les années 1960. Après la naissance du Parc national des Cévennes, vient l'idée en 1972 de créer, sous son impulsion, une association de défense des produits de cueillette, capable d'en réserver le revenu à ces acteurs de l'entretien de l'espace que sont les agriculteurs, seuls autorisés à cueillir en quantité et au peigne. L'association, qui s'étend sur 8 communes ou portions de communes situées au-dessus de 1000 m d'altitude, loue des parcelles privées et surtout des terrains du domaine privé de l'Etat à l'ONF. Elle fonctionne sur un système de cartes de cueilleurs et de secteurs bien déterminés. Le règlement écrit précise les modalités de distribution des cartes dont le prix est fixé dès l'automne, la période d'ouverture, la surveillance par des gardes, l'obligation de cueillir sur son propre secteur pendant les 9 premiers jours et au-delà, la possibilité du libre parcours sur l'ensemble des terrains loués... Le prix des cartes a varié au cours des années entre 250 et 450 f tandis que le nombre d'adhérents est passé de 190 au début, à 65 en 1995, à 0 actuellement. Sur le versant nord une association de même ordre s'est créée en 1972 sur la seule

1980 et 1990. En 2010, 6 cartes étaient encore délivrées au prix de 40€. Et comme disait si bien un cueilleur, « ce n'est pas un travail de gourmand, c'est physique de peigner en position courbée et de porter les caisses, le soir on dort bien ! ». Et puis, la saison dure environ un mois. Si un cueilleur récolte en moyenne 50 kg par jour, certains records sont encore dans les mémoires : 150 kg et même 250 kg en une seule journée, sans doute celle de l'ouverture faisant suite à un bon repérage... Cette cueillette de fin d'été mobilisait parents et enfants avec peignes et baquets, seaux et plus tard hottes. La collecte était assurée en fin de journée par le passage de courtiers dans les villages, la marchandise étant payée cash, les prix variant avec l'offre et la demande. Ils ont beaucoup fluctué : 3f le kg en 1965, 14f en 1979, 8f en 1995... Si la myrtille noire était la plus cueillie, la rouge, plus tardive et utilisée comme légume, a eu et a encore son importance sur le versant nord. La myrtille convient à 2 usages : alimentaire, vendue fraîche ou en conserves (au naturel, en confiture...) ou en pâtisserie ; pharmaceutique, utilisée pour la pathologie de l'oeil et pour traiter les douleurs d'origine intestinale. Les quantités qui ont été cueillies au fil des ans sont énormes, citons seulement 8 tonnes ramassées une année dans la seule forêt des Laubies. Pour les familles du mont Lozère, c'est une activité qui a marqué une génération et a permis à certaines foyers d'acheter le premier tracteur ou un matériel agricole supplémentaire, de conforter son cheptel. Mais la montagne n'offre plus la même ressource suite aux reboisements naturels et artificiels et à la pression pastorale moins forte. A cette diminution s'ajoutent les conditions climatiques de l'année : coup de gel qui anéantit les fleurs ou orage de grêle qui fait tomber les fruits par exemple...





La Gentiane jaune

(*Gentiana Lutea* L. *Gentianaceae*)

Cette plante de 60 cm de haut, que l'on peut confondre avec le véatré blanc lorsqu'elle commence à pousser au printemps, a pour habitat les pâturages au-dessus de 1000 m d'altitude. C'est probablement au début du siècle dernier qu'a commencé la récolte de ses longues racines, une récolte qui peut abîmer les terrains puisqu'elle consiste à arracher les plantes. Pour cette raison, elle se pratique sur ses propres terres ou bien sur des parcelles louées suivant un forfait ou un accord au kilo ramassé. Un nouveau passage sur les mêmes terrains n'est envisageable que 15 à 30 ans plus tard, les racines étant longues à se reformer et les vieilles racines plus parfumées. Une grande pioche simple ou une pioche spéciale faisant levier ou encore une grosse fourche à 2 becs en fer conviennent pour effectuer l'arrachage, réservé de fait aux hommes. Exceptionnellement, des cueilleurs ont utilisé un tracteur

et une charrue. Il n'y a pas vraiment de saison pour cette cueillette, cependant elle est plus agréable au moment où les pousses sortent à peine du sol et où l'herbe n'est pas encore haute. Le séchage demande environ 3 mois. Il est fait généralement dans des espaces couverts bien aérés, tandis que sur le lieu de la cueillette, les racines ne restent que le temps de les débarrasser de leur terre. Si 100kg ou bien davantage peuvent être cueillis dans la journée, il faut 5 à 10 kg de gentiane fraîche pour obtenir 1 kg de gentiane sèche. Commercialisée, elle entre dans la fabrication de boissons apéritives (Suze, Martini, Pastis, et liqueurs) ; sert d'appétent, mélangée sous forme de poudre aux aliments du bétail ; et est, en infusion ou en gélule, un stimulant des fonctions digestives et un tonique général. La gentiane continue à faire l'objet d'une demande et la cueillette se pratique encore.

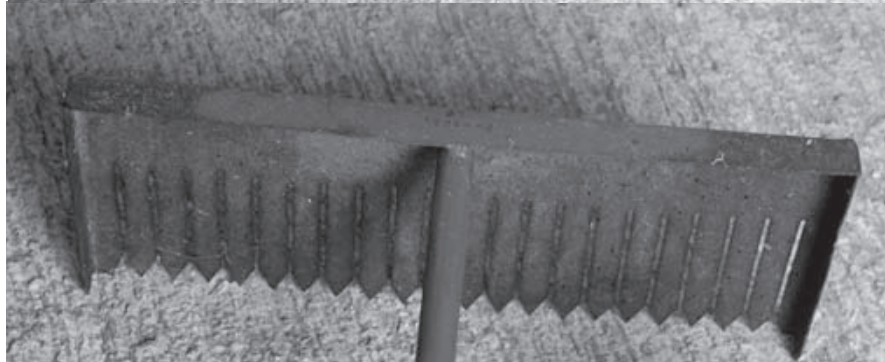
Le lichen ou « mousse d'arbre »

(*Parmelia furfuracea* L. *Parmeliaceae*).

Lorsque l'on entend parler de la cueillette de mousse d'arbre sur le mont Lozère, il s'agit en fait de la cueillette d'un lichen (végétal provenant de la symbiose d'un champignon et d'une algue) dénommé *Parmelia furfuracea*. Ce végétal se développe en altitude sur les troncs et branches des résineux, en particulier des pins sylvestres. Sa cueillette, qui ne correspond pas à une saison particulière, semble avoir commencé à l'époque de la 2ème guerre. Pratiquée le plus souvent de façon individuelle, et rendue pénible par la poussière dégagée, elle n'a concerné que peu de cueilleurs. Au début, cette cueillette se faisait sur les troncs et sur les branches inférieures, mais, le lichen disparaissant peu à peu à ce niveau, les cueilleurs sont montés aux arbres pour atteindre les parties supérieures. Il faut dire aussi que la croissance lente du lichen (1,6 cm à 3 cm en 15 ans) explique que l'on ne revient sur les mêmes arbres que tous les 10 ans au minimum. Côté pratique, la cueillette se fait généralement à la main parfois à l'aide d'une

raclette. Le cueilleur peut s'aider d'un crochet pour attraper et baisser les branches jusqu'à portée de main. Il peut ramasser jusqu'à 100 kg par jour. Généralement la récolte est déposée soit sur une toile étendue par terre soit directement dans des sacs. Elle est ensuite vendue telle quelle aux courtiers qui souvent la conditionnent en bottes compactes semblables à des bottes de foin. Un traitement au solvant, produit volatil, permet d'en tirer un extrait appelé concrète qui contient un très fort pourcentage de cire. Une tonne de « mousse » donne 40 kg de concrète, puis par lavage à l'alcool éthylique, de l'absolue dans un rendement d'environ 75%. C'est cette substance élaborée qui est utilisée par les parfumeurs créateurs comme fixateur de parfum. Cette cueillette, bien que marginale, et pas forcément pratiquée par des personnes locales, a duré jusqu'à ces dernières années. Son extinction tient à sa pénibilité (il faut monter sur les arbres) et au fait que la relève n'est pas assurée au niveau des cueilleurs. ■

Outils de récoltes





Petites cueillettes commerciales

Au-delà de ces six cueillettes principales, on pourrait citer quelques autres fruits ou fleurs qui ont été plus ou moins ramassés pour la vente : les baies d'alisier, de prunellier ou de sureau noir ; l'alchemille des Alpes, les fleurs de callune, de genêt à balai, de violette, de pensée sauvage, de digitale, de millepertuis, d'achillée millefeuille, de primevère officinale... ; des branches de hêtre...

Les nouvelles tendances

Dès la fin des années 1980, les choses changent, la demande venant de nouveaux acheteurs, commence à privilégier la qualité à la quantité ; une nouvelle forme de cueillette apparaît, axée sur le soin apporté au ramassage et au séchage. Des organismes locaux proposent des formations sur les plantes médicinales, permettant d'élargir le champ des plantes cueillies et de mieux adapter la filière commerciale en limitant le nombre d'intermédiaires... Des structures, type GIE (groupement d'intérêt économique) se créent, se substituant aux initiatives individuelles. L'obtention d'un label consacre la qualité, au sein par exemple du syndicat SIMPLÉS (syndicat inter massif pour la production et l'économie des simples (plantes médicinales), s'appuyant sur des cahiers de charge stricts.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Sur le mont Lozère, peu de gens continuent à cueillir, et pour eux cette activité est en général un petit complément à un revenu agricole, de salarié ou de retraité. Le narcisse est encore récolté, selon les conditions de l'année (temps et présence plus ou moins grande de fleurs), sur les plateaux du versant sud du mont Lozère, autour des villages. Les cueilleurs, peu nombreux, assument eux-mêmes le transport des fleurs à la Chazotte. La cueillette de la myrtille est toujours d'actualité sur le versant nord, dans le cadre de l'association qui loue des terres domaniales, traversées par le troupeau, parfois soupçonné de faire tomber à son passage les fleurs ou les fruits. La myrtille rouge est très présente mais commence à avoir du mal à trouver preneur. Pour la noire, la commercialisation de la récolte ne pose pas de problème, elle se fait par le bouche à oreille et souvent l'offre reste inférieure à la demande. Le tri, fastidieux, renchérit bien sûr le prix de vente. Si l'association du versant sud n'a plus de réalité, la cueillette est cependant pratiquée par des privés sur leurs propres terrains pour leur consommation ou un peu plus largement. Quant à la gentiane jaune, elle est toujours récoltée sur la partie ouest de la montagne mais ceci reste le fait d'un seul cueilleur, qui avant ramassait aussi de la « mousse d'arbre ». Il intervient sur des terres privées après accord avec les propriétaires, à qui il verse un forfait ou un prix au kg de racines ramassé.

La technique est celle de la fourche à 2 pointes en prenant soin de bien reboucher les trous, et les racines sont vendues fraîches. Localement, une personne au moins, vit de la cueillette. Elle la pratique de façon indépendante en combinant récolte de baies sauvages (myrtilles, mûres, cynorhodon...) et production de fruits, le tout vendu en produit fini (confitures). Jusqu'en 2010, elle cueillait également, à la demande, du pied de chat, de l'alchemille des Alpes, de l'arnica, de l'ail des ours... pour le compte notamment du GIE Plante infuse installé en vallée française. Le GIE, qui continue cette cueillette, travaille en herboristerie et en distillation d'huiles essentielles, préparation de macérations..., produits vendus en partie en gros et en partie au détail. S'il s'approvisionne en lavande et en genévrier sur les causses Méjean et de Sauveterre, il a besoin de quelques cueillettes sur un territoire élargi afin de diversifier son offre pour répondre à des demandes.

La cueillette intensive, peu soucieuse de la ressource, appartient à un temps révolu ; la cueillette parcimonieuse en revanche, a bien sa place. Quant à la cueillette familiale, véritable plaisir renouvelé chaque année au fil des saisons, elle est synonyme de goût du naturel et de qualité de vie. La découverte des plantes, de leurs vertus, de leurs utilisations, est un effet très tendance.



Odile Rival



Sources :

30 enquêtes réalisées sur le Lozère, en 1997, par l'écomusée du mont Lozère auprès des cueilleurs, collecteurs, courtiers... Cette collecte avait conduit à la réalisation d'une exposition. Une réactualisation des données a été faite en 2011 auprès de ceux qui pratiquent encore des cueillettes.



Et les surfaces sont parfois vastes, difficiles à entretenir à la main.

Aujourd'hui mon regard sur les cimetières a changé : Voilà qu'en quelques décennies les progrès de la chimie et le coût de la main d'oeuvre ont transformé certains cimetières en champ de bataille où la verdure est de plus en plus pourchassée, le sol de plus en plus dé-naturé. La pierre, le béton et le goudron y triomphaient déjà, aujourd'hui le poison le stérilisent. Du coup j'apprécie d'autant plus les cimetières verdoyants, et il y en a heureusement pas mal autour de nous, en Cévennes. Ces lieux nous parlent du cycle de la vie. Les corps des défunts y sont rendus à la terre, à la nature ; et elle est là présente, vivante au fil des saisons, pour les accueillir.

Compte tenu de leur taille réduite et de leur implantation près de nos jardins, il est facile d'appliquer le principe de zéro pesticide aux cimetières familiaux. Par contre il faudra sans doute plus de temps pour convaincre les habitants des villes et villages au cimetière déshebé, où seuls de tristes cyprès témoignent de la nature, que le respect de morts doit rejoindre le respect de la nature.



Maurice Jeannet



Renouant avec la tradition (rappelez-vous, il y a exactement 19 ans, le N° 19 titrait « Un journal avec les enfants..! »), nous avons choisi de présenter dans ce Vent des Bancelles N°90, un « roman photo » réalisé, justement, par les enfants qui fréquentent les ateliers organisés par le Centre de Loisirs « Méli-Mélo ».

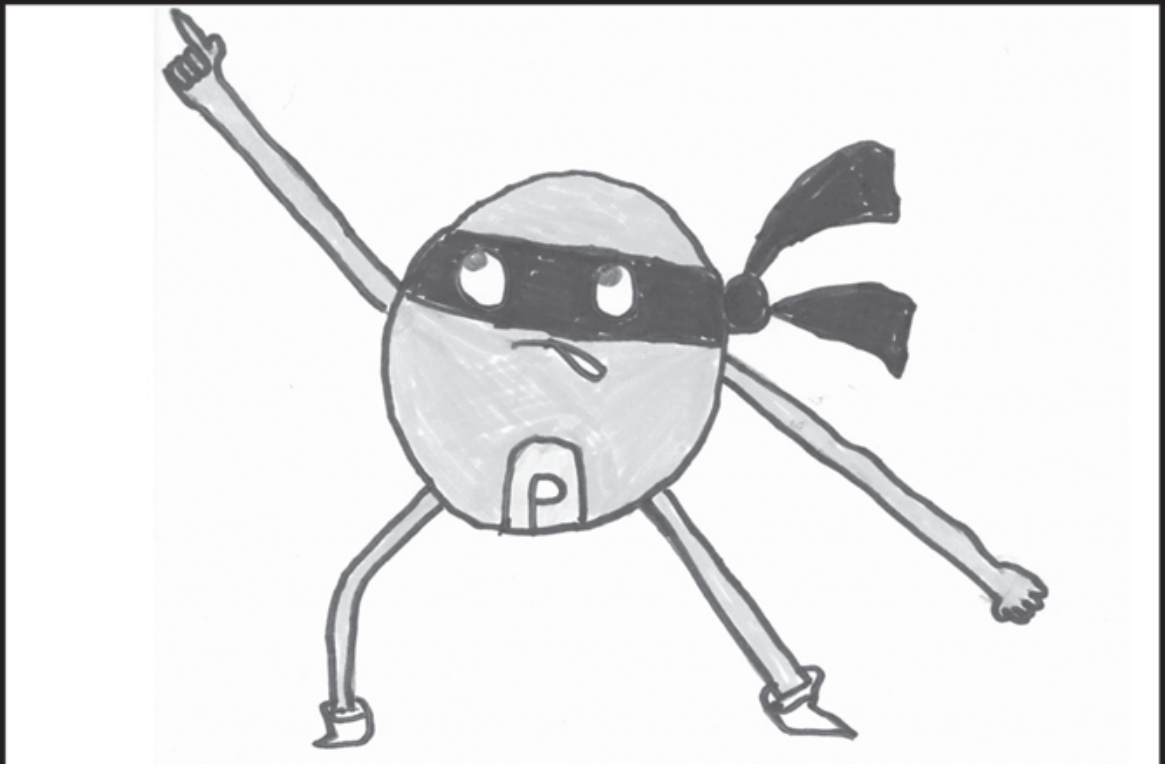
Nous espérons que vous apprécierez cette initiative et que d'autres interventions de jeunes pourront, par la suite, enrichir votre journal préféré.

Le comité de rédaction du Vent des Bancelles est heureux d'accueillir ici l'œuvre littéraire de jeunes collègues rédacteurs. Il les félicite pour ce premier roman et attend avec impatience que ces écrivains en herbe viennent le rejoindre pour rédiger les numéros futurs du Vent des Bancelles.



PETIT POIS MAN

OU
LA VÉRITABLE HISTOIRE
DES TOMATES CERISES



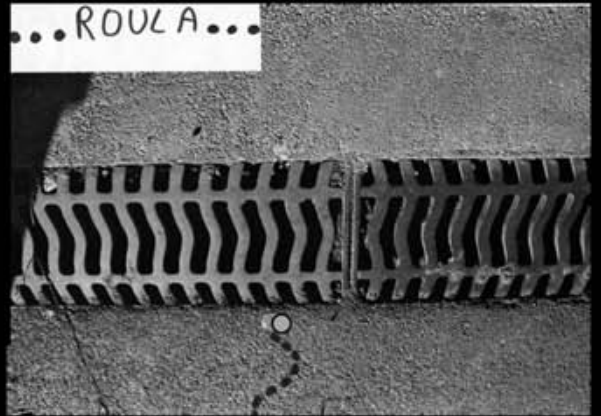
*Je suis né de l'imaginaire des enfants du centre de lasers Méli Mélo au Pont de Montvert
Mon aventure est retracée dans un roman photo et une bande dessinée
N'attendez plus et venez découvrir mon histoire !*

*Et retrouvez nous aussi sur le blog du centre sur
assotraitduunion.over-blog.com*

ÉDITION MÉLI MÉLO



IL ROULA...



...ROULA...



...ROULA...



...ROULA...



BOUING

...roule...



ET TOMBA DANS LA RIVIERE...

PLOUFF







Yann Pantel, Lou Pierre, Andie, Allyson et Noa Arbod, Montaine Gourdon, Léonce Viala, Youri, Thessana et Maïssa Benazouz, Ayla et Jules Paul, Ilona et Tibère Yann Bach, Lydie Molines, Raphaël, Jean Baptiste et Inès Martinez.
Centre de Loisirs Méli Mélo, Pont de Montvert, Février 2011.

Pourquoi tu me regardes de travers ?

Parce que tu veux garder ta tanière ?

Tu as une faim de loup ?

Ben vas manger le boeuf au bout de la charrue.

Tu n'as jamais vu ton père ?

Il suit le troupeau pour soigner ses yeux de la poussière.

Tu es apprivoisé mais tu rêves de la forêt ?

Ben vas voir ton frère, il connaît l'ordre de la forêt.

Tu manges celui qui se fait brebis ?

Pourtant tu fais un saut, trois petits pets puis te voilà parti.

Pauline Folcher

Quand on parle de l'homme, il saute la table. (Quand on parle du loup, il saute du buisson)

Les hommes pensent toujours que la police est trop bien faite. (Les loups trouvent toujours qu'il y a trop de bergers)

Il vaut mieux tronçonner avec les hommes et danser avec les femmes. (Il vaut mieux hurler avec les loups et aboyer avec les chiens).

Qui trop souvent annonce la fin du monde en 2012, mourra en 2012. (Qui trop souvent crie au loup se fera dévorer)

Paola Rouméjon

Quelques autres proverbes sur le loup

Avoir du bien partout où le loup pète.

C'est comme cela qu'on désignait les gros propriétaires terriens.

Si on demande au loup pourquoi il suit un troupeau, il répond que ses yeux malades sont soignés par la poussière.

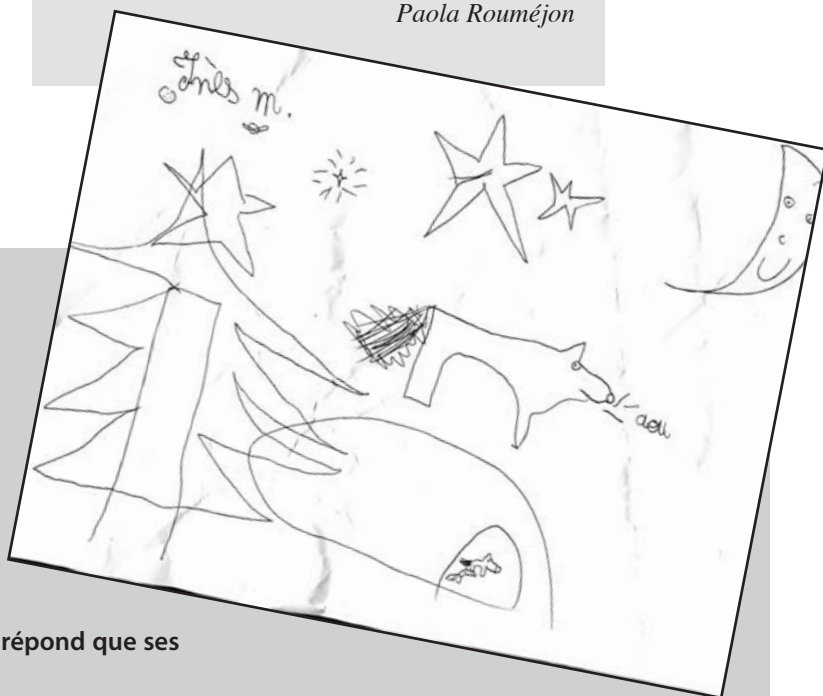
Il est tellement hypocrite notre loup qu'il dirait n'importe quoi pour obtenir ce qu'il veut !

Lorsque le loup apprend aux oies à prier, il les croque en guise d'honoraires.

Quant un mauvais esprit enseigne des formules ou d'autres choses à des esprits plus faibles, c'est afin d'en retirer le plus grand bénéfice possible.

La lune est à l'abri des loups.

Ce synonyme de «Les chiens aboient, la caravane passe» signifie que les personnes haut-placées ne peuvent être atteintes par les petites gens.



Christophe Blangero

Journal : «L'âge de faire»

Le faire c'est bien, mais le dire c'est mieux !
Eux disent ce que d'autres font, et ils le font à fond.
Faut dire qu'ils ont l'âge de ne pas se laisser faire !
Et ils croisent le fer avec ceux qui font leurs affaires sur le dos de la Terre.
Ils sont ferrés en ce domaine.
Ils nous montrent de chemin de « faire ». C'est tout un savoir-faire et c'est d'enfer !

Et pourquoi ne nous dirions-nous pas qu'on a l'âge.

C'est pas une affaire, il suffit de s'abonner : c'est pas cher et c'est riche.
Alors... chiche ?

« L'âge de faire » a été fondé en 2005 par une association.

Son lancement a largement reposé sur un réseau de « coopérateurs » bénévoles, qui ont contribué à diffuser la nouvelle publication : c'est grâce à eux que le journal est passé, en un an et demi, de 400 à 7000 abonnés – il en compte aujourd'hui environ 11000.

Abonnement 1 an (11 numéros) :
« éco » = 12 € ; soutien = 16 €, 25 €, 40€

Vous pouvez aussi adhérer à l'association, ou devenir « coopérateur ».

L'âge de faire
La Treille
04290 Salignac
Tel : 04-92-61-24-97
<http://www.lagedefaire.org>

■
Alain Ventura



Tout le monde connaît Bernard PIVOT

Qui ne s'est pas intéressé, plus ou moins, à ses émissions célèbres : « Apostrophe », « Bouillon de culture », « Lire » avec laquelle il a terminé ses interventions à la télévision.

Qui n'a pas suivi ses célèbres « dictées » dont on peut bien parler pour rafraîchir les mémoires et pour mettre un peu à l'honneur cette orthographe si malmenée de nos jours !

Bernard PIVOT s'est engagé dans la voie de la culture bien de consommation, de la culture jeu de questions - réponses où à la radio ou devant son poste de télévision on s'amuse à passer son bac ou son certificat d'études.

Il a eu une magnifique idée et a réussi en peu de temps une performance étonnante : celle de transformer la fastidieuse « dictée de papa » en une manifestation conviviale à l'épreuve de toute la francophonie et au-delà même.

Rappelons en le contenu. Ainsi la finale du championnat de France de 1985, dont le titre était « pour une garden-party réussie », contenait suffisamment de difficultés pour faire frémir un honnête enseignant de lettres. Jugeons-en : « Hormis un maître queux eczémateux et un sommelier grippé, serveurs et cuisiniers s'étaient rassemblés pour préparer la garden-party du maître du château, un de ces traditionalistes schizophrènes en vogue... »

En 1988, le championnat de France est devenu championnat du monde où participent au moins 1000 « étrangers », c'est à dire n'appartenant pas à notre culture. PIVOT avait concocté un texte « la longue balade des mots » où les difficultés n'étaient pas moindres que celles des textes précédents. Et, dans les 10 premiers champions, on compta un polonais, un habitant de Singapour et un nord américain.

Peut-on dire, à partir de cela que la langue française est en régression ? Battus les résultats de la fameuse dictée que MÉRIMÉE, proposa en 1853 au château de Compiègne à un parterre de « grands » du moment. L'empereur y fit 75 fautes, l'impératrice pourtant d'origine espagnole n'en fit que 62 ; le vainqueur fut le prince METTERNICH, ambassadeur d'Autriche avec 3 fautes seulement. Et là encore les « ambiguïtés », les « effluves embaumées », les « cuisseaux de veau et les cuissots de chevreuil prodigués par l'amphitryon », furent « un vrai guépier ».

Mais ne sommes nous pas en train d'occuper le terrain et être, comme le mauvais élève, hors sujet car enfin le but de ce papier, ce qui doit nous occuper aujourd'hui n'est-ce pas la présentation d'un ouvrage ; « Les mots de ma vie » où l'académicien Goncourt se présente avec son talent, sa finesse d'analyse et de personnalité à travers les mots qui ont enchanté sa vie et qui nous ravissent nous mêmes par la singularité des trouvailles qui nous sont présentées.



Et de quelle manière ?

Un texte en forme de dictionnaire où chaque histoire est un mot qu'on lit de A à Z sans se préoccuper à la fin de ce qui a été dit au commencement.

Mais laissons parler l'auteur lui-même ; il saura, mieux que quiconque nous présenter son ouvrage, non pas dans sa structure, mais dans son esprit...

« Il est impossible de résumer une vie en un mot. En trois peut-être : naissance, vie et mort. Mais c'est un peu court. Il en faut plus pour faire un livre. Ça tombe bien : notre mémoire est pleine de mots. Il suffit de puiser dedans, en choisissant ceux qui ont compté... »

Entrons dans cette œuvre et savourons notre plaisir.

Les mots qui ont compté pour l'auteur seront peut-être aussi les nôtres.

■
Etienne PASSEBOIS

Fraissinet conseil municipal du 13 avril 2011

Présents tous hormis

Nils excusé

Compte rendu de la séance précédente approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Commune : en fonctionnement 192 506 € de recettes pour 189 372 € de dépenses (seulement 3000 € de marge dûs aux charges de déneigement de l'hiver 2009 et à d'autres charges exceptionnelles). En investissement par contre, forte entrée de subventions d'Etat 317 209 € en recettes (en réalité 255 000 €) et peu de dépenses 88 745 € (en réalité 26 500 €).

Régie de l'eau En fonctionnement 31 902 € de recettes pour 38 849 € de dépenses et en investissement 11 678 € de recettes pour 34 221 € de dépenses (de nombreuses subventions sont à recevoir pour le Schéma d'assainissement ou la régularisation des captages).

Le budget des logements de la Brousse est clôturé.

Ces trois comptes administratifs sont votés à l'unanimité (le maire étant sorti de la salle du conseil).

BUDGET PRIMITIF 2011

Budget primitif de la commune

Le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution foncière des Entreprises (CFE) ne devrait pas modifier de façon sensible la recette de la commune. Une réforme des taxes locales vise à attribuer à la commune une plus grande partie de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties mais avec un reversement au GIR (Garantie Individuelle

de Ressources). Finalement la commune recevra presque la même somme: avant 49 735 €, aujourd'hui 76 759 € dont 33 687 € de TH, 15 237 € de TFB, 26 450 € de TFNB et 1385 € de CFE. Mais avec un reversement de 17 522 € au GIR.

Les taux votés à l'unanimité : Taxe d'Habitation : 8,9. Taxe foncier bâti : 7,15. Foncier Non Bâti : 293,89. Cotisation Foncière des Entreprises : 20,37. Ces taux devraient se traduire pour les habitants par une augmentation des impôts limitée à l'inflation.

Le budget réel de la commune est de 175 000 € en fonctionnement (budget voté avec les reversements de budget à budget 403 630 €). En Recettes : 90 000 € de DGF (Etat) 62 000 € des 4 taxes d'imposition locale, 12 000 € de loyer et 11 000 € divers. En Dépenses 21 000 € de frais de personnel, 53 400 € de charges générales, 70 000 € de reversement (SIVU, SDIS, Com de Com, ...), 17 700 € de versement aux élus, 5000 € d'intérêts d'emprunts, et 2 300 € divers, 5 600 € de Subvention aux associations (Les amis du livre : 700, Foyer Rural Passe Montagne : 700, Foot : 700, Manifestation Race Aubrac 500, Accrochés 400, Comité des fêtes La Brousse 400, CF du Pont 150, Cinéco 150, CUMA : 200, Théâtre Clandestin : 200, Parole Gabale : 100, Ballet Bross : 100, Association Châtaignes : 100, ASA DFCI : 1 200 en contrepartie de travaux).

Le budget réel de la commune est de 281 000 € en investissement (budget voté avec les reversements de budget à budget 447 724,72 €). En Dépenses 14 100 € de remboursement d'emprunts, 5 000 € de subvention au Pont pour restauration du temple, et 261 900 € de travaux prévus dont aménagements touristique de Runes à la Brousse 108 000 €, enfouissement réseaux à Finialettes : 40 000 €, Murs :

25 000 €, Voirie 2011 (route du Viala et Parking) 15 000 €, goudronnage route de Racoules : 10 300 €, chemins ruraux : 30 000 €, adduction d'Eau non potable à Runes : 10 000 €, travaux mairie : 15 600 € et achat de logiciels informatiques : 3 000 €, financés par 115 000 € d'excédent reporté, 105 000 € de subventions attendues (Etat 2 500 €, Région 27 800 €, PED 10 500 €, PEVC, 4 225 €, Divers : 2 300 €, Voirie : 6 100 €, Département : 45 000 €).

La commune rembourse 4 emprunts pour l'église (2002/2012) 7 250 € par an, le cimetière 2003/2018) 3 350 € par an, les logements de la Brousse (2004/2027) 6 600 € par an, les aménagements de Racoules, Fraissinet et Runes (2010/2020): 7400 € par an. Fin 2012 un des gros emprunts sera clos et au niveau du SIVU (école) un gros emprunt d'investissement sera aussi clos (économie de 10 000 € par an)

Budget primitif de l'eau

En fonctionnement budget de 56 173 € en dépenses et recettes : (25 189 € réel) et en investissement 343 284 € (26 800 € réel). La commune rembourse un emprunt pour le grand projet du Mont Lozère (2012/2032) 15 335 € par an. Les différences fortes entre réel et budget s'expliquent par, en réalité, un budget communal très excédentaire (124 360 € en investissement et 211 682 € en fonctionnement) et un budget de l'eau très déficitaire (322 000 € en investissement). QUESTIONS DIVERSES Dominique Molines représentera la commune à l'assemblée générale de l'ADMR. Prochaine réunion de la charte avec le PNC prévue le 5 mai de 15h à 18h pour les élus et de 20h à 22h30 réunion publique ouverte à tous.

La candidature de Marion Héraud a été retenue pour occuper le logement de La Brousse. La validation de nos captages d'eau est en très bonne voie (la

première phase de validation de la procédure de régularisation des captages est passée au CODERST et un arrêté va être pris pour chacun des captages par le préfet. Il est décidé de prescrire un PLU sur la commune et une première réunion avec tout le conseil invité et la DDT aura lieu le 27 mai de 14 à 16h (à confirmer). Le 27 conseil de la Communauté de communes avec présentation du projet touristique du Pré du Moulin par le Pays Cévennes.

Fraissinet conseil municipal du 27 avril 2011

Présents tous hormis Gilbert Roure et Marie Lion excusés + Christine Cournut DDT

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit respecter les textes réglementaires successifs intégrés dans le code de l'urbanisme :

- L 110 qui définit les grands principes (développement mesuré et harmonieux de la commune)

- L 121 qui vise à permettre le maintien et le développement des activités (agricoles, ...)

- La loi montagne (L145 -3) qui impose une continuité des zones bâties.

- Le grenelle de l'environnement 1 et 2 (qui impose dans les zones de développement futures à prévoir des orientations, schémas et implantations des voiries et des habitations.

La mise en place d'un PLU se fait par étapes :

- un diagnostic qui fait un état des lieux de l'existant, des réseaux, des servitudes des contraintes,

des différentes composantes (agriculture, artisanat, RP, RS, ...)

- l'élaboration d'un PADD (Projet d'aménagement de développement durable), validé par le conseil et qui doit être le projet politique de la commune.

- définition d'un zonage avec zone U (urbanisée), AU (à urbaniser avec organisation), A (bâtiments et habitations des agriculteurs), N (zone naturelle).

- élaboration d'un règlement par zone (14 articles à compléter par zone) ;

- annexes : arrêtés, servitudes et plans divers.

Procédures :

- délibération du conseil spécifiant les modalités de consultation et d'information de la population et demandant l'appui de la DDT ;

- consultation d'un bureau d'études en charge du PLU (HDL, CORIOLIS, Cassini, Boemare, Lointier, Synergie...)

- association des personnes publiques associées (PNC, Bâtiments de France, Conseil Régional et Général, Chambres consulaires, DDT) durée 3 mois.

- délibération du conseil validant le PADD

- avis de l'autorité environnementale locale

- délibération du conseil validant le projet de PLU

- avis des personnes publiques associées

- avis de la commission de consommation des espaces agricoles

- enquête publique

- approbation définitive par le conseil en intégrant en concertation certaines demandes si elles ne remettent pas en cause les principes définis

- contrôle de légalité pour vérifier s'il y a des dérives.

Financement (coût 25 à 30 000 € environ), aide Etat 60 % + PNC 3000 € et CG 3000 €

Pont de Montvert conseil municipal du 25 mars 2011

Présents : Sophie PANTEL, François FOLCHER, Albert DOUCHY, Maurice PLAGNES, Alain JAFFARD, Rachel CAYRAC, Yves-Elie LAURENT, Delphine DESNAUD, Cathy PANTEL,

Excusés : Maryse BRES, Frédéric FOLCHER

Secrétaire de séance : Alain JAFFARD

• Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé.

• Sophie Pantel, réélue brillamment sur le canton du Pont de Montvert remercie tous ceux qui l'ont soutenue et appuyée lors de cette campagne

• **Vote des Comptes administratifs**

Sophie Pantel, maire, s'étant retirée, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2010 pour le budget principal et le budget de l'eau.

Ces deux comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

• **Budget 2011:**

Après examen des propositions et débat au sein du Conseil, le budget principal est adopté.

- Section Fonctionnement à hauteur de 983.308,58 € .

En matière de dépenses les principaux postes sont :

• 361.730,10 en charges de personnels,

• 275.193,50 de charges à caractère général,

• 233.539,07 d'autofinancement versé à la section investissement.

En matière de recettes les principaux postes sont :

• 180.108,33 d'excédent reporté,

• 228.841,25 d'impôts et taxes,

• 298.812,00 de dotations, subventions et participations.

- Section d'investissement à hauteur de 1.017.259,98 € couvrant les projets en cours ou à venir dont la restauration du temple, l'enfouissement des réseaux de Montgros, le programme de voirie 2011, l'aménagement du parking de l'église, les opérations de mise en valeur du petit patrimoine... En ce qui concerne cette section investissement, il faut noter la décision de versement d'une subvention de 200.000€ au budget de l'eau afin de résorber en partie le déficit existant depuis plus de 5 ans à la section investissement de ce budget de l'eau.

Dans le cadre de ce budget, ont été attribuées les subventions suivantes :

Théâtre clandestin : 300,00 €

Les Amis du Livre : 900,00 €

Comité des Fêtes : 2000,00 €

Cœur de Cible : 200,00 €

La Grange de Grizac : 200,00 €

Entente cantonale de Football : 800,00 €

La Calade : 300,00 €

Sources Vives : 400,00 €

L'Arbre aux abeilles :

400,00 €

Foyer Rural Passe montagne

1300,00 €

Association des métiers d'arts

3000,00 €

Stevenson 1000,00 €

ASA DFCI 2100,00 €

Les Accrochés Grimpeurs

500,00 €

FNACA 300,00 €

CINECO 500,00 €

ADOC / Total Festum

1000,00 €

Avenir Sportif Tarn et Tarnon

150,00 €

USEP48 150,00 €

Paroles Gabales 500,00 €

Association de Felgerolles

100,00 €

Les Montvertipontaines

400,00 €

Les Bœufs de Pâques :

500,00 €

Pour un montant total de :

16.000 €

• **Budget de l'eau :**

Après examen des propositions et débat au sein du Conseil, le Budget 2011 de l'eau est adopté.

- Section Fonctionnement à hauteur de 233.953,00 €.

- Section d'investissement à hauteur de 711.317,83 € couvrant notamment les dépenses de l'assainissement du bourg mais surtout un déficit antérieur de 330.524,20 € évoqué ci avant qui a justifié la décision de versement d'une subvention de 200.000€ portée en recette à la section investissement du budget de l'eau.

• **Point sur les travaux :**

- **Garages communaux :**

A l'issue des expertises conduites, la poursuite du projet initial s'avérerait trop onéreuse en raison des travaux complémentaires à réaliser pour stabiliser la structure. Il est décidé d'étudier très rapidement la solution visant à utiliser les parties actuelles non couvertes comme boîtes de garages ou stockage de matériaux et d'aménager la superficie nécessaires de locaux à usage de bureaux dans les parties actuellement couvertes.

- **Pré Platon :** Les travaux de viabilisation du quartier du Pré Platon sont bien avancés. Un examen caméra des canalisations d'assainissement a été réalisé. La réception administrative de ces travaux va être prononcée et le permis de construire déposé par la SA Lozère Habitat sera délivré. Les travaux de construction des bâtiments démarreront dans la foulée.

- **Passerelle du quartier Platon :** Les sondages nécessaires pour connaître les caractéristiques géotechniques des appuis futurs de cette passerelle ont été réalisés. Le dossier de consultation peut être finalisé. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à engager la procédure d'appel d'offres.

- **Rénovation du Temple :** À l'issue des réunions de concertation

• Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé.

• Bilan de la qualité de l'eau
Chaque année, l'ARS (Agence Régionale de Santé) communique un bilan de la qualité de l'eau potable. Conformément au devoir d'information qui lui incombe, les résultats de ces analyses sont affichés sur le tableau d'affichage à l'entrée de la Mairie.

Globalement l'eau distribuée sur la commune du Pont de Montvert est de bonne qualité. Un problème est toutefois recensé à Champlong de Lozère où nous connaissons ponctuellement des dépassements des limites de qualité bactériologiques. Nous avons reçu un courrier de l'ARS à ce sujet auquel nous avons apporté une réponse.

La commune va engager les recherches puis les démarches et travaux nécessaires pour régler ce point noir de notre réseau AEP.

• AEP de Grizac:

Une facture en instance relative au forage de Grizac vient d'être réglée à la société Sud Forage, soldant ainsi cette opération.

En ce qui concerne l'étanchéité du bassin, une réunion a eu lieu avec le maître d'œuvre (SAFER) et l'entreprise. Les réponses apportées au problème actuel de suintements ne sont pas satisfaisantes. Un courrier recommandé sera adressé au maître d'œuvre.

• Régularisation des captages

De l'avis du Conseil, ce dossier confié également à la SAFER, n'avance pas assez vite. Il convient de s'attacher les services d'un bureau d'études pour monter le dossier de régularisation. Une consultation va être lancée et le choix de ce bureau d'études pourra être arrêté lors de notre prochain conseil du mois de mai.

• Ecole de Prat Souteyran:

Malgré les aides financières importantes obtenues par la commune, la personne ayant envisagé de créer une auberge rurale plus logement dans ce bâtiment n'a pas donné suite à son projet.

En l'absence d'autre porteur de projet, la commune a donc décidé de vendre ce bâtiment pour accueillir une famille en résidence permanente.

Nous avons reçu la candidature de Christophe et Julie DELES. L'estimation des domaines pour ce bâtiment est de 120.000 € avec une marge de négociation de 20%.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de proposer un prix de 96 000 €.

• Festival des métiers d'art :

Ce désormais traditionnel festival aura lieu les 15,16 et 17 juillet. Il aura pour thématique le travail de la feuille d'argent.

72 exposants sont attendus et comme chaque année il sera fait appel aux habitants pour le prêt de locaux pour l'accueil des expositions ainsi qu'à toutes les bonnes volontés pour aider à l'organisation.

Pour sa part la mairie :

- apportera des moyens humains et matériels et une subvention,
- recevra les inscriptions pour les divers ateliers,

- organisera la circulation durant le déroulement du festival

Une réunion sera peut être nécessaire avec le conseil presbytéral pour caler le calendrier d'utilisation du temple lors de ce festival.

• Organisation des marchés d'été

Le constat est fait que d'année en année les problèmes de circulation s'aggravent lors de la tenue du marché.

Afin de faciliter, autant que faire se peut, la circulation et permettre aux véhicules de se croiser plus facilement, le Conseil Municipal

décide d'interdire le stationnement les jours de marchés et manifestations le long de la route départementale:

- depuis la poste jusqu'au carrefour de la RD20 (Chante cocotte),

- depuis le pont sur le Rieumalet jusqu'au carrefour de Plaisance.

• Point sur les projets de la Communauté de Communes

- Projet de Gendarmerie : suite à la consultation lancée, la SA Lozère habitat est retenue comme Maître d'ouvrage délégué. Le recrutement d'un architecte, maître d'œuvre est en cours. La consultation d'entreprises pour la construction devrait être lancée en fin d'été.

- La cure : suite aux négociations avec le diocèse, la cure va être achetée par la communauté de communes au prix de 105 000 €. Le projet envisagé : une salle de réunion et une salle d'accueil pour les ados et deux logements à l'étage. Une autre hypothèse pourrait être la création d'une maison Stevenson.

- ZAE Masméjean : les études sur le projet avancent. Plusieurs demandes d'installations d'artisans sont en cours.

- Pré du Moulin : un projet de résidence de tourisme est en cours d'étude au Pré du Moulin sur la commune de Fraissinet.

• Mas de la Barque :

Par convention, la commune du Pont de Montvert met la Voie communale N°1 à disposition de la SELO pour l'utiliser l'hiver comme piste de ski de fond (du 15/11 au 15/03).

Suite à un problème survenu cet hiver (véhicule qui, suivant les instructions de son GPS, s'est retrouvé bloqué), il est indispensable de préciser les responsabilités respectives de la commune et de la SELO pour la mise en œuvre des mesures de signalisation pour la fermeture effective de cette voie à la circulation automobile.

• Points divers :

o Projet de passerelle : un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Général.

o Le 15 avril, un contrôle a eu lieu à la cantine. Plusieurs problèmes de non conformité ont été détectés susceptibles de conduire à la fermeture de l'école.

Les mesures correctives seront prises accompagnées :

- d'un rappel des règles,

- d'un programme de formation des agents.

o Delphine RAMDAME assurera la surveillance de la baignade pour la période du 10 juillet au 15 août.

o Nous avons été contacté par une personne souhaitant réaliser une opération touristique. Alain JAFFARD rencontrera ce porteur de projet pour étudier la faisabilité du projet

o Le Merlet: le mur soutenant la voie communale a été réparé conformément à l'accord passé avec Philippe GALZIN.

o Le fleurissement du village sera réalisé dans les prochains jours.

Enclos des ânes : dans le cadre de la prise en charge de cet enclos par l'Office de Tourisme, la clôture sera prochainement réalisée, la commune fournissant les matériaux nécessaires.

o Location d'un local : Mme Nadia MARTIN a sollicité la location de la maison accueillant actuellement la bouquinerie de Mr Simon ROYER pour un projet de crêperie. Il y a déjà d'autres demandes, elles seront toutes étudiées lors du départ de M. Royer.

En ce qui concerne la vente de plats à emporter, le droit de place accordé à Mr MARTIN sera prolongé jusqu'à fin août.

o Grand Trail Stevenson: cette manifestation se déroulera l'été 2012. Il est sollicité de la part de la commune :

- la prise en charge d'un ravitaillement,

- la mise à disposition d'un

effectuer ce relevé sur les PR. Le Conseil donne son accord pour ces différentes démarches.

- Jacques HUGON intervient à propos des panneaux publicitaires posés le long des routes par des habitants de la commune. Face à un durcissement des contrôles effectués par la gendarmerie en vertu de la législation en vigueur, il signale que les particuliers peuvent demander des dérogations à la DIR pour l'implantation de ces panneaux si les dispositions légales ne peuvent s'appliquer en raison de la configuration du terrain.

- Révision des baux
Certains baux arrivant à expiration, une augmentation modeste et raisonnable est proposée en fonction des améliorations apportées aux logements du GERIPON, de LA PONGE, du TEMPLE et de PENENS HAUT.

Questions diverses.
Permanences électorales les pour élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 :

8h->10h : J-Claude et MC LIEBER.

10h->12h : M.JEANNET et MC LIEBER

12h->14h : J. Hugon

14h->16h : Isabelle DUQUENNE et A. Marie DIDIER

16h->18h : Fabienne SALMERON et Alain VENTURA.

- Assemblée Générale de l'Association Trait d'Union : A.VENTURA en fait le compte rendu. La crèche de St FREZAL tourne avec des effectifs au complet (8 enfants). Une nouvelle crèche est prévue à St ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE. Un SIVU devrait être créé avec la participation de la Vallée Longue.

Quelques travaux d'aménagement sont demandés à la commune qui les assurera dans la mesure de ses possibilités financières.

- Chantier du pont de LOUBREYROU : un rendez-vous a été pris avec M. GRASSET à ce sujet. Le chantier devant démarrer d'ici deux semaines, il faudra couper la route : le maire est chargé de prendre les arrêtés.

- Tour de table sur l'état des routes : Anne-Marie DIDIER signale qu'un mur s'écroule à droite en montant sur la route de l'ARBOUSSET.

Electricité de la salle communale : il sera demandé aux employés municipaux de vérifier et entretenir l'installation électrique de cette salle.

Ligne verte : le Maire lit une lettre de M. le Maire de St PRIVAT de VALLONGUE affirmant qu'aucune circulation de véhicules à moteur ne sera autorisée sur la future voie verte le long du CFD. En conséquence le conseil municipal décide d'annuler la délibération du 24 janvier 2011 déposée à la Sous-préfecture le 04 février 2011 qui n'a plus d'objet. Une copie de ce courrier sera jointe à la délibération.

Une deuxième délibération est prise à l'unanimité pour l'adoption des statuts du nouveau syndicat mixte gérant l'ensemble de la voie verte.

- J.HUGON signale que l'association ASPACUS de St ANDEOL lui a remis une demande de subvention pour ses activités. Le conseil à l'unanimité ne donne pas suite à cette demande.

Présent à une réunion avec la Gendarmerie, il en fait un rapide compte rendu.

Il signale d'autre part qu'à une réunion du Pays Cévennes, il a voté pour le remplacement de la taxe de séjour forfaitaire par une taxe au réel prélevée entre le 1er avril et le 31 décembre.

Délégué par le maire au colloque qui s'est tenu sur l'école rurale il souligne que de nombreuses idées y ont été exposées (un compte rendu sera disponible

sur le Net).

Il s'est fait le porte parole du conseil qui milite pour la défense de ces écoles rurales.

La séance est levée à 20 h 30.

Saint Maurice conseil municipal du 12 janvier 2011

Absents excusé :
Mathias Cornevaux

- Chemin du masmin :
Le Maire expose au conseil la nécessité de reprendre la délibération du 25 janvier 2008 concernant la régularisation cadastrale du chemin du Masmin, la commune n'ayant à présent qu'un seul propriétaire comme interlocuteur pour mener à leur terme les échanges de parcelles. La délibération est prise à l'unanimité.

- Forfait assainissement :
La délibération du 8 octobre 2010 fixant le tarif de l'eau et de l'assainissement est à reprendre pour fixer, concernant l'assainissement, un tarif au mètre cube d'eau prélevé pour ce qui concerne la partie variable de la redevance assainissement collectif pour le bourg de St Maurice.

Le conseil délibère à l'unanimité pour établir la part fixe de la redevance à 4 € et la part variable à 0.05 € le m3.

- Remplacement du véhicule communal :
Le véhicule communal acquis d'occasion en devient vétuste et

il est nécessaire d'envisager son remplacement par un véhicule de caractéristiques équivalentes. Le conseil désigne le Maire pour mener à bien l'opération en privilégiant un véhicule neuf ou d'occasion récente sur la base du plan de financement ci-dessous après attribution, par la conseillère générale, d'une aide de 9000 € sur le PED. Montant HT de l'achat : 21 000 €
Subvention PED : 9 000 €
Part communale : 12 000 €
Les demandes de rachat du véhicule actuel sont à l'étude et le montant viendra en déduction de la part communale.

- Contrats verts :
Le conseil établira une liste prioritaire des travaux à confier aux contrats verts. Il est déjà possible de programmer :

- Nettoyage du chemin des Rouvières sous le hameau de Masméjean et entretien du chemin de Masméjean à Masméjean Haut.

- Accès au captage du Masmin et, éventuellement, abords du captage.

- Il est prévu de demander un devis pour remonter le mur de l'école de la Vialasse si ce travail correspond aux compétences des C. verts.

- Un point sera fait sur les sentiers de randonnée.

- Gestion des épisodes neigeux :

Le Maire donne lecture de quelques passages de M. le Préfet en date du 28 janvier 2011 qui traite de la préparation des épisodes neigeux, à la lumière des événements climatiques qui ont affecté la région parisienne puis le Nord de la France. Il s'étonne du fait que l'ensemble de ces mesures ne soient pas assorties d'aides de l'Etat pour l'acquisition des matériels nécessaires pour assurer une meilleure sécurité des usagers, à un moment où la dotation d'équipement

* Enfouissement ErdF : un nouveau devis sera réalisé comprenant l'enfouissement vers Samsom. Le suivi technique devra prendre en compte les points sensibles tels les Estrèches, le cisaillement des dalles de schistes et les éventuels champs magnétiques.

* Régularisation foncière : les voiries non cadastrées feront l'objet d'un relevé et d'un document d'arpentage par un géomètre expert.

* Enquête publique pour la régularisation du captage de Lézinier : l'étude hydrogéologique fait l'objet d'un débat. Lecture est donnée d'un courrier de la sci Monéziel indiquant l'importante surface (15 ha) occupée par le périmètre de protection rapproché au regard des servitudes inscrites sur les parcelles. Il sera demandé au bureau d'études de revoir le projet.

2/ Délibérations.

* Vote du compte administratif, du compte de gestion et affectation du résultat :

Le compte de gestion et le compte administratif sont votés à l'unanimité.

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Le conseil municipal décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Au compte 1068 (recette d'investissement) : 66 655.28

Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 126 154.16

* Ajout aux statuts de la Communauté de communes

Délibération pour l'ajout aux statuts de la communauté de communes la compétence ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) au groupe de compétence optionnelles dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire

* Suppression des statuts de la Communauté de communes

Délibération pour la suppression des statuts de la communauté de communes la compétence « ancienne voie ferrée en partenariat avec le syndicat mixte du CFD »

* Fusion des deux syndicats mixtes

Délibération projet de nouveaux statuts dans le cadre de la fusion du syndicat mixte pour l'aménagement en voie verte de l'emprise de l'ancien chemin de fer départemental de la vallée longue et le syndicat mixte pour l'aménagement de l'ancien chemin de fer départemental dans la vallée de la Mimente

* École des Abrits:

Délibération pour une participation au fonctionnement de l'école des Abrits, sur l'année 2010 : 6 400€

Ces quatre délibérations sont votées à l'unanimité.

La séance se clôture à 22h00.

Saint Andéol conseil municipal du 21 mars 2011

Conseillers présents :

Mmes Couderc et Mathieu,
MM. Clarisse, Schaeffer,
Dautry et Lecat

Procurations : D. Mathieu
à C. Mathieu, H. Pellecier à
C. Lecat

Secrétaire de séance:

C. Mathieu

Ordre du jour :

Le conseil a été convoqué en urgence afin de respecter les délais imposés par les 2 points suivants :

- Dépôt de demande de subvention pour la réhabilitation de la clède communale

- Attribution de marché

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la validité de ce conseil exceptionnel.

1/ Projet de réhabilitation de la clède communale

Ce projet avait plusieurs fois été évoqué en conseil sans qu'il y ait de suite. L'opportunité d'un financement DETR (à déposer avant le 22 mars) permettrait de concrétiser l'idée dans un souci de préservation d'un patrimoine vernaculaire.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de débattre de l'usage qu'il pourrait être fait de cette clède mais de préserver le bâtiment, soit :

- réfection de la charpente

- pose d'un boisseau

- pose d'un plancher

- reprises de maçonnerie

Le montant global des travaux s'élève à 15225€ HT, 18 209 € TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- 30% DETR

- 30% Conseil général (Aménagement de village)

- 20% PNC

- 20% commune

La question de l'usage (Clède collective ?) sera débattue ultérieurement et pose des questions quant à l'accessibilité du bâtiment.

Le projet est adopté à l'unanimité

2/ Attribution de marché du pont de Sambuget

M le maire expose le travail de la commission d'appel d'offre afin que les conseillers puissent délibérer.

Le marché a été séparé en 3 lots :

1- fondations et terrassement

2 - maçonnerie

3- chaussée et revêtement

Après concertation le lot 1 est attribué à l'entreprise Chapelle, le lot 2 à l'entreprise Brasseur, le lot 3 à l'entreprise Chapelle à l'unanimité.

Clôture du conseil à 23h.

Les recettes de fonctionnement prévues pour l'année 2011 :

308 993.04€ dont 126 154.16€ de résultat de fonctionnement reporté.

Soit un total de recettes de fonctionnement projeté pour l'année 2011 de 182 838.88€

Le chapitre 13 (atténuation de charges) s'élève à 20 310€ ; ce montant correspond aux aides pour l'embauche des deux contrats CAE et aux indemnités journalières versées par la sécurité sociale pour le congé maternité de la secrétaire.

La Dotation Globale de Fonctionnement est en hausse (94 818€).

La commune perçoit cette année la dotation aux élus locaux (2793€)

Les taux des impôts locaux sont maintenus

Les travaux en régie génèrent 16 000€ de recette en opération d'ordre (sans mouvement de trésorerie) ce qui engendre 16 000 € en investissement (récupération FCTVA)

Les dépenses et les recettes d'investissement prévues pour l'année 2011 :

Dépenses d'investissement :

Dépenses réelles d'investissement : 870 233.43€

Montant auquel s'ajoutent :

- Opération d'ordre de transfert entre sections : 16 000€
- Solde d'exécution reporté ou anticipé : 42 087.35€

Soit un total des dépenses d'investissement cumulées de 928 320.78€.

Recettes d'investissement :

Recettes réelles d'investissement : 778 358.86€

Montant auquel s'ajoutent les recettes d'ordre d'investissement : 149 961.92€, réparti comme suit :

- Virement à la section de fonctionnement : 147 764.18€
- Opération d'ordre de transfert entre sections : 2197.74€

Le détail du budget primitif 2011 est consultable à la mairie.

Taux des impôts locaux

Les taux des impôts locaux pour l'année 2011 sont identiques à ceux pratiqués en N-1.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 (formulaire n°1259) est consultable à la mairie.

- Remplacement de la conseillère démissionnaire Cécilia Leclercq dans les commissions où cette dernière siégeait : CCAS, CAO, Communauté de Communes

- CCAS : Mme Leclercq est remplacée par M Schaeffer Pierre Philippe en tant que titulaire

- CAO (commission d'appel d'offres) et Communauté de communes : Mme Leclercq est remplacée par M Clarisse Stéphane en tant que suppléant

Délégation au maire de la compétence pour la passation des marchés inférieurs à 4000€ HT

Création d'une commission MAPA pour les marchés supérieurs à 4000€ HT et élection des délégués

La commission MAPA sera présidée par le maire : Camille Lecat.

et composée de 3 titulaires : Jean-Claude-Dautry, Hervé Pellecuer, Daniel Mathieu,

et de 4 suppléants : Pierrette Coudert, Stéphane Clarisse, Céline Mathieu, Pierre-Philippe Schaeffer

DECISION DE LA MISE EN ŒUVRE d'opérations d'investissement (intempéries 2008 CG 48, PED murs en pierres sèches 2010)

DELEGATION AU MAIRE d'une compétence générale et permanente pour représenter la commune en justice

Les délibérations présentées ci-dessus ont été votées à l'unanimité.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Les questions diverses ont été lues. Le conseil en a pris connaissance.

La séance est levée à 20h40

Prochain Conseil Municipal le 27 mai 2011, 18h



Questions diverses :

A- regroupement de communauté de communes : le courrier d'observations et de souhaits du conseil communautaire envoyé au Préfet a été adressé pour copie au Maire de Vialas et ses conseillers municipaux.

Sophie PANTEL, en tant que conseillère générale du canton du Pont de Montvert, a souhaité également donner des informations supplémentaires au Préfet sur les relations associatives qu'entretiennent la commune de Vialas et la communauté de communes. Ces informations seront transmises à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

B- Représentant de la communauté de communes à l'ASA de DFCI : Jean-Claude LIEBER a émis le souhait de ne plus être le représentant titulaire à l'ASA et propose la candidature d'Alain VENTURA pour le remplacer. Les membres du conseil communautaire y sont favorables à l'unanimité. Camille LECAT reste suppléant.

C- Convention ADDA SCENES CROISEES : une convention est signée chaque année pour l'organisation de spectacles par l'Adda Scènes Croisées avec des associations locales. Un spectacle est prévu le 2 avril prochain par le foyer rural Passe Montagne. Les frais financiers sont répartis pour 50% à la charge de l'Adda Scènes Croisées, 25 % à la charge de l'association locale et 25 % à la charge de la communauté de communes. Le conseil donne pouvoir au Président pour signer la convention pour 2011.

D- Transport à la demande : la communauté de communes doit reverser sa part financière au SIVOM pour les années 2008-2009 et 2010 (30% payés par les utilisateurs, les 70% sont répartis entre le SIVOM et la communauté de communes). La compétence « transport » n'ayant pas été prise par la Communauté de Communes en 2008 et 2009, le conseil communautaire s'abstient de payer ces deux années. Une demande de rendez vous avec la Présidente du SIVOM est préconisée par les membres du conseil communautaire afin d'obtenir des informations sur cette répartition.

E - Association « Trait d'Union » : Jean-Pierre ALLIER propose d'apporter son aide dans la recherche de fonds propres de l'association qui permettraient à celle-ci d'obtenir une meilleure trésorerie mais aussi de soulager le budget de fonctionnement de la communauté de communes.

F - Site internet : Maurice JEANNET insiste auprès des communes qui ne l'ont pas fait de fournir à Camille DEBIERE les informations nécessaires à la mise à jour du site internet de la communauté de communes. Un article valorisant le site paraîtra prochainement dans le Vent des Bancels. Le maximum d'information doit être consultable.

G - Projet de création d'un centre d'accueil temporaire : Jean Pierre ALLIER évoque la possibilité de créer un centre d'accueil temporaire pour des groupes d'autistes ou autres handicapés sur le deuxième terrain non concerné par le projet de développement

touristique au « Pré du Moulin » sur Fraissinet de Lozère. Un groupe de pilotage sera mis en place dans les mois à venir.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h30.



**NON À LA PUB
OUI À L'INFO LOCALE**

Pour Info



«Il est proposé aux personnes ayant apposé «pas de pub merci !» sur leur boîte aux lettres, de rajouter un petit mot précisant «sauf informations locales». En effet, en plus des brochures éditées par l'office du tourisme, proposant un maximum de sorties et d'activités dans les environs, régulièrement, les associations locales sont susceptibles de nous faire parvenir des mots, tracts ou flyers informant des diverses manifestations sur nos communes, tout au long de l'année.

Avis à tous ceux que ça intéresse d'en savoir plus sur les propositions d'animations dans nos contrées !»

Atelier dessin à Saint Fréal

Dimanche 29 mai, Stéphanie et Christophe ont accueilli dans leurs jardins du Fresquet un atelier dessin proposé par REGAIN, foyer rural de St Fréal de Ventalon, dans le cadre du Festival Nature.

Stéphanie, souriante, nous a offert un « tchai » de sa composition, en attendant que toutes les participantes soient arrivées (2 fillettes et 9 femmes).

Geneviève Ghyoot, notre professeur avait déjà exposé sur des tables tout son matériel de dessin (différents crayons, plumes, pastels, pinceaux, calames etc...) et aussi ses œuvres personnelles.

Après nous avoir présenté le matériel, elle nous invite à partir à la découverte de l'arbre par différentes approches sensorielles.

Dans la journée, nous ferons des allers-retours, du jardin où l'on voit l'arbre, à la table où l'on se représente selon notre propre sensibilité et imagination. Quelques consignes sont données pour comprendre des techniques (la perspective par exemple) et ensuite chacune y va de son idée du contour de l'arbre, de son écorce, sa ramure. On s'essaie aussi aux couleurs, et heureusement c'est de l'aquarelle, on peut laver la feuille quand on met trop de peinture et recommencer...

Le moment de pause nous permet de partager le repas et de laisser un peu de dessert pour Christophe qui revient du marché du Pont-de-Montvert, les paniers vidés des fraises ramassées le matin. Il nous montre le nouvel essaim qui vient de s'installer dans un creux de châtaignier et le bassin qu'il a creusé pour irriguer les terrasses.

C'est aussi le moment de découvrir les œuvres personnelles de Geneviève. On est admiratives de ses carnets de dessin, carnets de voyage et livres de photos et dessins. Elle a la capacité de donner vie à l'instant, avec sobriété ; le crayon et un peu de couleur suffisent à révéler l'essentiel, que ce soit dans les portraits ou dans les paysages, par la variation des lumières, légères, diffuses ou carrément contrastées.

Les initiées sont ravies de l'expérience, découvrent ou redécouvrent leur propre talent et du coup proposent que Regain organise des ateliers réguliers, mensuels par exemple à la rentrée prochaine.



Julie Hugon



GRIZAC et son château

« Le vent des bancels » ayant soufflé jusqu'au château de GRIZAC, m'apportant son intéressant numéro 87, je me fais un plaisir de le compléter en précisant comment, grâce à la famille ATGER, j'ai pu prendre possession de cette vieille bâtisse élevée par ma famille à la fin du XIII^{ème} siècle mais qu'elle avait quittée il y a quelque 500 ans.

L'auteur de l'article en question rappelle fort justement qu'en 1701, mon aïeul céda le château de GRIZAC à son fermier PONS tout en conservant le Bois d'ALTEFAGE qui lui fait face.

L'entretien d'un château, aussi modeste soit-il, n'est pas chose aisée, surtout sous notre rude climat cévenol. Un terrible incendie s'y déclara par ailleurs en 1713, narré en détail dans le « Livre de raison d'Antoine VELAY » et c'est à l'état de ruine avancée que mon père me le présenta avec tristesse pour la première fois en 1943.

À la mort d'Amélie CHANTEGREL en 1976, je posais aussitôt ma candidature à la S.A.F.E.R. qui l'avait achetée et qui m'en refusa la rétrocession en dépit de ma qualité de sylviculteur sur la commune de PONT de MONTVERT.

C'est alors que la famille ATGER vint à mon secours !

Apprenant par madame Sylvestre que l'un des héritiers, Claude ATGER, possédait en propre quelque 40 mètres carrés de ruines en plein milieu de l'ensemble, je m'en fus le trouver à AIX en PROVENCE pour lui en proposer l'achat, tout en lui donnant les raisons de ma motivation, tant sentimentales qu'économiques pour la gestion du BOIS d'ALTEFAGES.

Ce faisant, je m'attendais bien sûr à voir « monter les enchères » et quelle ne fut pas ma surprise de m'entendre répondre : « Monsieur, j'ignorais posséder encore ces quelques mètres carrés à GRIZAC, mais votre famille en étant l'origine, je m'en voudrais de vous les vendre : je vous en fais cadeau. » Quelle noble réponse !

La donation échappant au droit de préemption de la S.A.F.E.R., cette dernière ne put que me rétrocéder l'ensemble.

Certes les dix premières années vécues au milieu des ruines et des échafaudages ne furent pas de tout repos et la « vie de château » s'apparentait plus à la vie de galère dont la première victime fut ma femme. Mais grâce à son abnégation, au fructueux concours des AFFAIRES CULTURELLES et à l'enthousiasme de toute la famille, cette modeste forteresse qui vit naître voici 700 ans un grand Pape, bienfaiteur de la Région et de l'EUROPE, put retrouver son aspect primitif et accueillir depuis près de 20 ans des milliers de touristes venus visiter l'« exposition URBAIN V » ouverte chaque année du 14 juillet au 31 août.

■

Renaud de Laubespain

1. Mon arrière grand mère, Marguerite de GRIMOUARD du ROURE était la dernière du nom

2. Sa fille, Marie, épousa un ATGER

Le festival des métiers d'art

du 15,16 et 17 juillet

Suite au succès des premières éditions (9000 visiteurs) la mairie du Pont de Montvert en partenariat avec l'Association des métiers d'art en Cévennes organise, les 15, 16 et 17 juillet 2011, le 3^{ème} Festival des métiers d'art en Cévennes.

Cette manifestation permet aux créateurs d'exposer et de vendre leurs œuvres, mais aussi de témoigner de leur savoir-faire au cours d'ateliers de démonstration dans des lieux insolites dans tout le village. Cette année de nouveaux lieux seront à découvrir.

Moments de partage avec tout le village et échanges avec les nombreux créateurs venus d'ailleurs, pour des instants riches en émotions.

Une quarantaine de nouveaux créateurs venant d'horizons différents nous permettront d'enrichir nos regards et accompagneront le « noyau fort » qui a fait le succès de ce festival.

Le parrain de cette 3^{ème} édition sera l'orfèvre Roland DARASPE.

Sa dextérité, sa technicité, son imagination technique, sa connaissance du métal, son travail de la feuille d'argent, nécessaires à la réalisation d'œuvres d'orfèvrerie exceptionnelles -tel ce plat immense, de près d'un mètre de long et de plus de 3 kilos, vision d'une plume blanche semblant flotter au dessus de la table, ses cuillères en bois d'amourette, semblables à deux gouvernails, le maintenant sur son erre- lui ont valu d'être reconnu Maître d'Art en 2002.

Roland DARASPE a réalisé des expositions dans des lieux prestigieux, à l'instar du Musée des Arts décoratifs de Bordeaux, où 150 de ses œuvres ont été exposées en 2008

En son honneur, le thème choisi pour cette troisième édition sera la feuille d'argent. Les artistes présents mettront un point d'honneur à présenter une ou plusieurs de leurs œuvres incluant cette symbolique.

Les ateliers créatifs du festival des métiers d'art

Les festivals 2009 et 2011 ont permis à plus de 900 enfants et adultes de découvrir de nouveaux savoir-faire, des métiers «hors normes», passionnants mais souvent méconnus. Ils ont ainsi pu prendre plaisir à créer des objets en bois, métal, papier ou pierre, à confectionner eux-mêmes : forge, bijoux, poteries ou vêtements...

C'est le point fort de la manifestation, le plaisir d'apprendre, un moment de découverte et de partage, mais également la joie d'emporter le petit « chef d'œuvre ».

De nombreuses animations accompagneront ces journées que nous espérons festives pour tous.



**Bon festival et grandes découvertes,
et surtout n'oubliez pas de venir nombreux !**

Dates et horaires en 2011

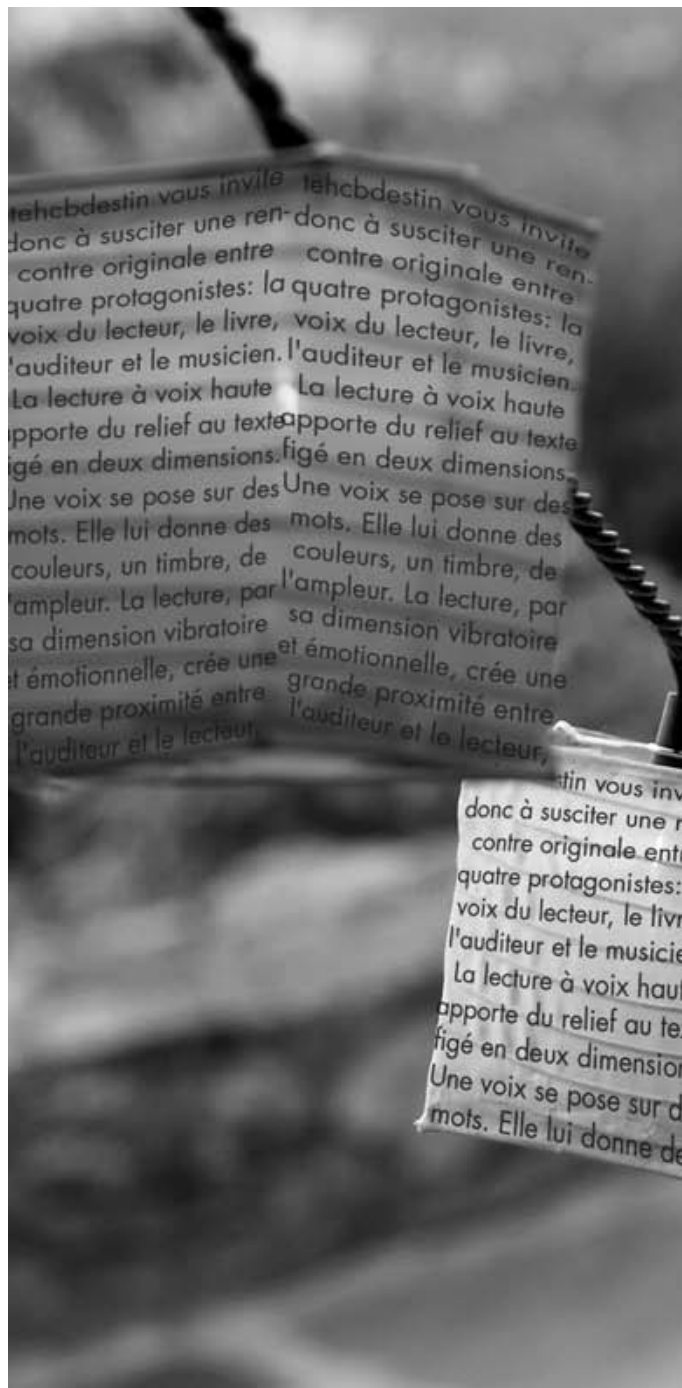
- Vendredi 15 juillet de 14h 30 à 20h
- Samedi 16 juillet de 10h à 21h 30
- Dimanche 17 juillet de 10h à 20h

Plus d'informations sur :

www.festival-metiersdartencevennes.org

À l'association des métiers d'art :

04 66 45 81 94 et 04 66 45 59 37



Le Théâtre Clandestin vous donne rendez vous dans plusieurs villages du canton pour les Lectures d'Été.

Bienvenue à la «Guinguette Littéraire».

Le principe est simple:

Un apéro.

Une lecture thématique.

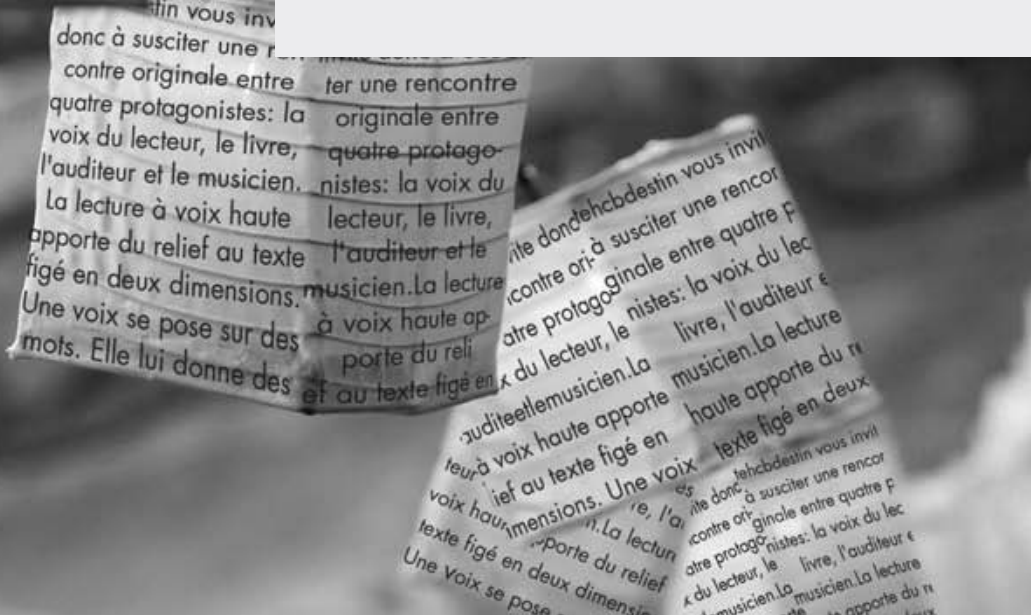
Un repas tiré du panier.

Et un accordéon pour une guinguette.

Avec le Soutien des villages de Fraissinet de Lozère, Le Pont de Monvert, St Andéol de Clerguemort et Vialas.

Programme disponible sur :

<http://theatre-clandestin.over-blog.com/>



Théâtre



CLANDESTIN

LECTURES

D'ÉTÉ

Guinguette

Littéraire

INFOS: theatre-clandestin.over-blog.com

«Journée gratuité» (Vide-grenier gratuit!)

Pour la troisième année consécutive, à St Frézal-de-Ventalon, au lieu-dit «Le Temple» (la salle communale), se déroulera, le SAMEDI 2 JUILLET, de 9h à 18h, LE MARCHÉ GRATUIT.

Eh oui, c'est possible. Bien sûr ce n'est pas évident, il faut s'y faire, il faut venir pour y croire peut-être ;

Je peux amener des choses (pour libérer les maisons !) et ne rien emporter.

Je peux aussi ne rien amener, et emporter tout ce qui me fait plaisir !

Dans un esprit de «décroissance», se faire passer les affaires entre nous, cela aurait-il du sens ? Et bien sûr, dans cet esprit, ce que j'apporte est propre et présentable. Une façon de s'honorer les uns les autres. Une façon de «mettre» l'humain au centre, à la place de l'argent pour changer...

Pas de stand à tenir : je dépose, je fais mon tour, je rencontre les personnes en présence, et voilà !

Tout ce qui reste est ensuite conduit chez Emmaüs. Et ainsi, la roue tourne.

Nous vous souhaitons à tous de belles opportunités, et de belles découvertes !

Contact : 04 66 45 55 21

■
Stéphanie Leclercq

